



REPUBLIQUE DU BENIN

PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2010

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

octobre 2009

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
SYNTHESE	5
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	10
1. Environnement international et régional.....	10
2. Evolution des différents marchés	16
CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2009.....	22
1. Environnement économique national.....	22
2. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2009.....	29
CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2010.....	22
1. Environnement économique mondial.....	39
2. Perspectives pour les différents marchés.....	43
3. Perspectives économiques béninoises	44
4. Principales réformes structurelles pour 2010.....	46
CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2010	49
1. Les grandes options du projet de Loi de Finances, gestion 2010	49
2. Les mesures économiques, fiscales et sociales du projet de Budget Général de l'Etat, gestion 2010.....	49
3. Les grandes masses du Budget 2010.....	22
4. L'équilibre général de la Loi de Finances 2010	74
CONCLUSION.....	76

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2009 (en milliards FCFA).....	29
Tableau 2 : Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2009 (en milliards de FCFA)	31
Tableau 3 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2009 (en milliards FCFA)	31
Tableau 4: Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2009 (en milliards FCFA).....	32
Tableau 5 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2009 (en milliards FCFA).....	35
Tableau 6 : Bilan du PIP au 30 juin 2009 par source de financement (en milliards FCFA)	37
Tableau 7 : Bilan du PIP au 30 juin 2009 par secteur d'activité (en milliards FCFA).....	38
Tableau 8 : Liste des entreprises à restructurer	48
Tableau 9: Prévisions des recettes (en milliards FCFA)	72
Tableau 10: Prévisions des dépenses budgétaires pour 2010 (en milliards FCFA)	73
Tableau 11 : Equilibre général de la loi de finances, gestion 2010 (en millions FCFA).....	74

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de janvier 2007 à juin 2009.....	17
Graphique 2 : Evolution mensuelle des cours du Brent de janvier 2007 à juin 2009.....	18
Graphique 3 : Evolution mensuelle du cours du coton de janvier 2007 à juin 2009	19
Graphique 4 : Evolution mensuelle du cours du riz de janvier 2007 à juin 2009	21
Graphique 5 : Evolution du taux de croissance de 2001 à 2009	23
Graphique 6 : Contribution des secteurs à la croissance économique de 2004 à 2009.....	24
Graphique 7 : Evolution de l'Indice de la Production Industrielle de 2005 à 2008.....	25
Graphique 8 : Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de décembre 2007 à juillet 2009	27
Graphique 9 : Evolution des importations et des exportations (en milliards FCFA) de 2000 à 2009.....	27

Environnement international et sous régional

Selon le FMI, la croissance économique mondiale s'est établie à 3,0% en 2008 contre 5,2% en 2007 soit une perte de 2,2 points de pourcentage. Cette baisse est due à la flambée des prix des matières premières et à la crise financière internationale. L'inflation mondiale a connu une baisse de 0,2 point par rapport à 2007 pour se situer à 1,7%. Ceci s'explique principalement par le repli des cours des matières premières au second semestre de l'année 2008 et à la détente sur les prix dans les pays développés.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique a connu un ralentissement en 2008. Le taux de croissance est passé à 5,5% contre 6,9% en 2007. L'inflation s'est établie à 11,9%, en liaison avec la forte tension sur les prix des produits alimentaires et énergétiques.

Dans les pays de l'UEMOA, l'activité économique en 2008 a enregistré un taux de croissance de 3,9% contre 3,3% en 2007. Cette croissance a été réalisée dans un contexte de fortes tensions

inflationnistes, dues essentiellement à la crise alimentaire, à la crise énergétique et aux mauvais résultats de la campagne agricole 2007/2008. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 7,9% en 2008 contre 2,0% en 2007.

Au Nigeria le taux de croissance est ressorti à 6,0% en 2008 contre 7,0% en 2007 en relation avec la baisse de la production du pétrole et la chute de son cours. L'inflation s'est affichée à 11,2% en 2008 contre 5,5% en 2007.

Sur le marché des changes au premier semestre 2009, l'euro a subi en glissement annuel une dépréciation d'environ 10,4% par rapport au dollar. Cette évolution de la parité euro/dollar est en relation avec les différentes politiques mises en œuvre par la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Réserve Fédérale américaine en vue de contenir la crise économique mondiale.

La situation des matières premières révèle que le prix du Brent s'est affiché à environ 45 dollars le baril durant le premier trimestre 2009 contre 40,52 dollars en décembre 2008. En juin 2009, ce cours a connu une nette baisse de 66,4% par rapport à juin 2008 pour

s'établir en moyenne à 44,86 dollars le baril. De janvier à juin 2009, le cours du Brent a augmenté de 53,0%.

Le cours du coton a connu au premier trimestre 2009 une baisse de 10,9% et au second trimestre une hausse de 9,2%. Cette volatilité est due entre autres, à un recul de la production mondiale de coton pour la campagne 2008/2009.

Situation économique nationale en 2009

Sur la base de l'évolution de la conjoncture au premier semestre 2009, le taux de croissance économique devrait connaître un ralentissement en 2009, pour s'établir à **2,7%**. Ce ralentissement de la croissance en 2009 est principalement imputable aux effets néfastes de la crise financière et économique internationale, aux mesures prises par le Nigeria dans le cadre de la crise alimentaire, aux mauvaises performances de la filière coton et aux tensions de trésorerie qui induisent des arriérés de paiement. Ces perspectives se dérouleraient dans un environnement non inflationniste marqué par une détente sur les prix, notamment ceux des produits vivriers.

Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2009

Au cours du premier semestre 2009, les ressources totales se sont établies à 372,98 milliards FCFA sur une prévision de 1102,90 milliards de FCFA ; soit 33,8% de l'objectif annuel.

Les recettes des administrations publiques ont été réalisées à hauteur de 269,76 milliards FCFA sur une prévision de 663,00 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 40,7%. Par rapport à la même période en 2008, les recettes ont connu une amélioration de 2,2%.

Les autres recettes (recettes des autres Administrations, ressources intérieures exceptionnelles et ressources extérieures) ont été réalisées à hauteur de 103,22 milliards FCFA sur une prévision de 438,89 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 23,5%. Par rapport à la même période de l'année 2008, ces recettes sont en hausse de 3,1%.

Sur une prévision de 1076,79 milliards FCFA, le niveau des dépenses est ressorti au premier semestre à 446,12 milliards FCFA, représentant un taux de réalisation de 41,4%.

Les dépenses courantes au premier semestre 2009, ont été engagées à hauteur de 245,64 milliards FCFA sur une

prévision annuelle initiale de 484,75 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 50,7%. Elles sont en hausse de 14,1% en glissement annuel.

Le taux d'exécution de la dette publique (dette extérieure et de la dette intérieure) a atteint 45,3% au premier semestre 2009, et correspond à un taux d'accroissement de 21,1% par rapport à 2008.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 150,25 milliards FCFA au premier semestre 2009, sur une prévision de 491,75 milliards, soit un taux d'exécution de 30,6%. Ces dépenses sont en hausse de 55,3% par rapport à 2008.

Perspectives économiques béninoises

La politique économique à mettre en œuvre en 2010 s'inscrit dans le cadre de la vision Bénin 2025 Alafia, les Orientations Stratégiques de Développement et l'Agenda 2025 pour un Bénin émergent.

Pour 2010, le Gouvernement, tout en s'inscrivant dans le cadre cohérent défini par les Orientations Stratégiques de

Développement (OSD) entend : (i) créer un cadre propice au développement du secteur privé ; (ii) assainir les finances publiques et poursuivre les réformes structurelles ; (iii) renforcer les infrastructures de bases et (iv) promouvoir le développement à la base.

Sur la base de ces orientations, le taux de croissance s'établirait à 3,5% en 2010 contre 2,7% en 2009 avec pour objectif de contenir le taux d'inflation dans la norme communautaire de 3%.

Dans ce contexte économique, le projet de budget 2010 prévoit en recettes 707,55 milliards de FCFA dont 684 milliards provenant des Administrations financières et 23,15 milliards FCFA des autres administrations telles que la CAA, le FNRB et le FR.

Le niveau total des dépenses prévu est de 1112,07 milliards FCFA, dégageant un besoin de financement de **398,113 milliards FCFA**.

Ces dépenses serviront à financer des projets et programmes dans l'ensemble des secteurs.

INTRODUCTION

La reprise des activités économiques enregistrée depuis 2006 ne s'est pas poursuivie en 2009. En effet, en dépit des multiples réformes engagées par les autorités béninoises et qui ont consisté entre autres à l'assainissement des finances publiques, l'apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis du secteur privé, la promotion du secteur privé à travers entre autres les grands travaux, l'économie béninoise connaîtrait un ralentissement en 2009 et le taux ressortirait à 2,7% contre 5% en 2008 et 4,6% en 2007.

Ce ralentissement est imputable principalement aux effets combinés de la crise financière internationale et des mesures prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire en 2008 et dont les effets se poursuivent en 2009. Cette situation dénote de la grande vulnérabilité de l'économie nationale face aux chocs externes.

En outre, la croissance estimée pour 2009 est la plus faible enregistrée depuis 1994, ou elle était de 2,0%. Ceci témoigne de l'acuité de la crise financière et économique sur l'économie béninoise.

Pour relever le défi d'une croissance soutenue et faire du Bénin un pays émergent, la politique économique du Gouvernement s'inscrit dans le cadre d'une démarche logique. En effet, l'année 2007 a été retenue comme celle de la transition vers la mise en place des bases solides pour l'émergence de l'économie nationale.

En 2008, le Gouvernement a axé principalement sa politique sur l'accélération des réformes. Ainsi, il a engagé, entre autres, les réformes structurelles suivantes : cession de l'outil industriel de la Société Nationale pour la Promotion des Produits Agricoles (SONAPRA), création de la Société de Développement de Coton (SODECO) et de la Centrale des Achats des Intrants Agricoles, désengagement de la Continental Bank, etc.

Au titre de l'année 2009, le Gouvernement s'est engagé à renforcer la promotion du secteur privé afin de consolider les bases de l'émergence. Pour ce faire, l'orientation globale de la politique a été l'accélération de la dynamisation du secteur privé.

Pour 2010, le Gouvernement, tout en s'inscrivant dans le cadre cohérent défini par les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) entend : (i) créer un cadre propice au développement du secteur privé ; (ii) assainir les finances publiques et poursuivre les réformes

structurelles ; (iii) renforcer les infrastructures de bases et (iv) promouvoir le développement à la base.

Le présent Rapport Economique et Financier (REF) retrace le cadre macroéconomique et financier dans lequel s'exécutera la Loi de Finances pour la gestion 2010. Il est organisé en quatre chapitres. Les deux premiers sont consacrés respectivement à l'étude de l'environnement économique international et national dans lequel a évolué l'économie béninoise au cours du premier semestre 2009. Les perspectives économiques tant internationales que nationales sont abordées dans le troisième chapitre. Le quatrième chapitre décrit les actions budgétaires et fiscales pour l'année 2010.

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

1. Environnement international et régional¹

Environnement mondial

L'économie mondiale a été soumise à de nombreuses difficultés en 2008. Après, le choc des prix des matières premières, c'est la crise financière qui a suivi avec pour corollaires une récession économique généralisée dans les pays industrialisés et un ralentissement du rythme de croissance des pays émergents et en développement. Selon le FMI, la croissance mondiale a perdu 2,2 points par rapport à 2007 pour se situer à 3,0% en 2008.

Le repli des cours des matières premières au second semestre de l'année 2008 et la baisse de l'inflation dans les pays développés ont induit un ralentissement de l'inflation mondiale, qui s'est établie à 1,7% en 2008 contre 1,9% en 2007 malgré les fortes tensions observées sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires au cours de la première moitié de l'année 2008.

Durant la première moitié de 2009, la conjoncture économique internationale s'est illustrée par un premier trimestre morose, au cours duquel l'économie mondiale s'est contractée presque aussi vite qu'au quatrième trimestre de l'année 2008 qui a marqué l'entrée en récession des pays avancés. A partir du deuxième trimestre, l'économie mondiale a amorcé un mouvement de stabilisation grâce à des soutiens macroéconomiques et financiers sans précédent initiés par les Gouvernements des pays les plus riches.

Toutefois, la croissance mondiale devrait se contracter à -1,1% en 2009, selon les prévisions du FMI. Ce repli de l'activité économique mondiale est essentiellement imputable à la récession enregistrée dans la plupart des pays industrialisés du fait de la crise financière internationale.

Pays industrialisés

Malgré les vastes programmes de relance annoncés par les pays, les échanges se sont tassés ; les chiffres de la production et de l'emploi indiquant pour leur part le repli de l'activité. Dans ce

¹ L'essentiel des chiffres de croissance et d'inflation utilisés sont tirés des Perspectives Economiques Mondiales du FMI en date d'octobre 2009.

contexte, la croissance dans les pays industrialisés s'est amenuisée et s'est affichée à 0,6% en 2008 contre 2,7% en 2007.

Au premier semestre 2009, l'activité dans les pays industrialisés a été marquée par une conjoncture défavorable, en lien avec un premier trimestre difficile même si l'espoir a commencé par naître au deuxième trimestre avec les différentes mesures prises par les Gouvernements pour faire face à la récession économique causée par la crise financière.

Au total, l'activité devrait accuser un repli de 3,4% en 2009 dans les pays industrialisés. L'inflation quant à elle, devrait baisser et s'afficher à 0,1% après 3,4% l'année précédente.

Aux Etats-Unis

La dégradation du climat de confiance des ménages et des conditions de formation du revenu du fait de la crise financière a entraîné un ralentissement du rythme de l'activité. Dans ce contexte, la croissance américaine a considérablement ralenti en 2008 pour s'établir à 0,4% contre 2,1% en 2007. Sur l'ensemble de l'année 2008, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, est passée à 3,8% contre 2,9% en 2007 malgré le ralentissement de l'économie et la baisse des prix de matières premières en fin 2008.

Après un début d'année 2009 difficile, les indicateurs économiques indiquent, que la dégradation de la conjoncture commence à s'atténuer : la production industrielle est sur le point de passer le creux de la vague, le cycle des stocks amorce une remontée et la confiance des ménages et des entreprises se restaure progressivement. Par ailleurs, sur les marchés du travail et de l'immobilier, la situation s'améliore. Cependant, la croissance économique américaine est attendue en baisse et s'afficherait à - 2,7% en 2009 selon les prévisions du FMI. L'inflation, mesurée par l'indice de prix à la consommation, devrait s'afficher à 0,3% 2009.

Dans la Zone euro

En 2008, la croissance s'est établie à 0,7% contre 2,7% en 2007 en liaison avec les effets défavorables de la crise financière. Avec la nette décreue des prix des matières premières, il a été noté un reflux généralisé de l'inflation qui demeure cependant supérieure à celle de 2007. Ainsi, le glissement annuel des prix à la consommation est ressorti à 3,3% en 2008 contre 2,1% en 2007.

Le premier semestre 2009 n'a pas été reluisant pour la zone euro et l'activité économique devrait mettre plus de temps à se redresser. La forte dépendance de l'économie de la zone euro à l'égard d'un secteur bancaire qui traverse une situation difficile freine la consommation et les investissements.

Toutefois, les indicateurs qui ressortent des enquêtes auprès des ménages et des entreprises laissent présager un second semestre moins difficile. La croissance serait négative de 4,2% en 2009 d'après le FMI. L'inflation comme dans la plupart des pays de la zone euro devrait s'inscrire à la baisse et est attendue à 2,2%.

Au Japon

L'économie japonaise est officiellement entrée en récession au cours de l'année 2008. Le taux de croissance s'est affiché ainsi à -0,7% contre 2,3% en 2007. Ce fléchissement de la production dérive de l'effondrement des exportations nettes et de l'investissement des entreprises, et de la fragilité de la consommation privée. Pour ce qui est de l'inflation, elle s'est affichée à 1,4% après un taux de 0,1% en 2007.

Pour l'année 2009, l'économie japonaise a connu un premier semestre particulièrement médiocre. Toutefois, des signes de stabilisation progressive de l'économie sont annoncés pour le second semestre avec l'amélioration de la confiance des consommateurs, l'ajustement des stocks, une politique de relance budgétaire et les bons résultats de certains pays asiatiques voisins. La récession devrait se poursuivre et le taux de croissance attendu est de -5,4% en 2009. Pour ce qui concerne l'inflation, elle devrait chuter à - 1,1% en 2009.

Au Royaume-Uni

L'année 2008 a mis fin à l'expansion de l'économie constatée en 2007. L'économie britannique s'est plongée dans une récession. L'activité économique a ralenti en passant d'un taux de croissance de 2,6% en 2007 à un taux de 0,7% en 2008. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation est ressortie à 3,6% contre 2,3% en 2007.

Au premier semestre 2009, l'activité économique a été morose. La croissance britannique s'est contractée au premier trimestre de la même ampleur qu'au quatrième trimestre précédent avant de chuter de 1% au deuxième trimestre.

Les perspectives pour le second semestre sont moins défavorables mais la croissance maintiendra son signe négatif. L'inflation dans la même période s'affichera à 0,9%.

Pour l'ensemble de l'année, la chute du PIB devrait s'accroître malgré des politiques macro-économiques accommodantes. La croissance retomberait à -4,4% selon le FMI. Pour ce qui est de l'inflation, les risques sont plus équilibrés : les tensions déflationnistes découlant du ralentissement de la croissance sont en effet atténuées par les pressions sur les prix qu'engendre la dépréciation significative de la livre sterling. L'indice des prix à la consommation devrait passer de 3,5% en 2008 à 1,8% en 2009.

Pays émergents d'Asie

Les pays émergents affichent actuellement d'importants excédents de leur balance commerciale et disposent de réserves de devises considérables. Cependant, le rapatriement massif des investissements étrangers et la baisse des exportations ont fait passer la croissance économique de 10,6% en 2007 à 7,6% en 2008.

En Inde, la croissance est descendue à 7,3% en 2008 contre 9,4% en 2007 au moment où la croissance chinoise fléchissait de 4 points pour s'établir à 9% en 2008. L'inflation dans les pays émergents d'Asie a connu une envolée en 2008 pour s'établir à 9,2% contre 6,4% en 2007.

Au premier semestre 2009, l'activité économique a perdu de sa vigueur en liaison avec l'affaiblissement de la demande mondiale.

Sur l'ensemble de l'année 2009, l'activité économique ralentirait fortement, même si la croissance devrait retrouver son élan au second semestre. La croissance des pays émergents d'Asie devrait atteindre 6,2% en 2009. Cette croissance s'explique par l'amélioration des perspectives de la Chine et de l'Inde, qui ont mis en place d'importantes mesures de relance macroéconomique.

Par ailleurs, les tensions inflationnistes perdront en intensité sous l'effet du recul des prix des matières premières et de la contraction de l'activité.

En Chine

L'activité économique chinoise a connu un ralentissement en 2008. La croissance chinoise a perdu quatre (4) points pour se stabiliser à 9% en liaison avec la baisse des exportations suite à la contraction de la demande mondiale.

En dépit du plan de relance annoncé le 9 novembre 2008 pour un montant de près de 600 milliards de dollars sur deux ans, l'activité a continué de s'infléchir au premier semestre 2009.

Il est attendu que le second semestre bénéficie des effets favorables du plan de soutien et d'une politique monétaire accommodante. Dans cette optique, le FMI prévoit que la croissance chutera à 8,5% sur l'ensemble de l'année 2009.

En Inde

La croissance indienne est ressortie à 7,3% en 2008 contre 9,4% en 2007 en liaison avec le ralentissement des secteurs agricoles et manufacturier. L'inflation quant à elle, est montée à 8,3% en 2008 contre 6,4% en 2007.

Au premier semestre 2009, l'Inde a connu un niveau d'activité assez appréciable grâce à un premier trimestre encourageant. En effet, au premier trimestre 2009, le PIB a enregistré une hausse de 5,8%. Cette expansion a été tirée par les dépenses préélectorales et par une meilleure performance du secteur agricole.

Il est ainsi prévu pour 2009 que la croissance indienne s'établisse à 5,4%. Dans le même temps, l'inflation en fin d'année 2009 devrait également ressortir à 5,4%.

Dans les pays de l'Amérique latine

L'Amérique latine a été aussi exposée aux pressions pesant sur l'environnement mondial notamment à travers son commerce. En 2008, la croissance latino-américaine est ressortie à 4,2% contre 5,7% en 2007 où le taux de croissance s'est affiché à 5,7%. Ce ralentissement de la croissance est essentiellement imputable à la baisse d'activité, notamment au Mexique et en Argentine qui ont affiché des taux de croissance respectifs de 1,3% et 6,9 % en 2008 contre 3,3 % et 8,7 % en 2007. Le PIB du Brésil quant à lui, est en léger ralentissement en passant de 5,7% en 2007 à 5,1% en 2008. Le taux d'inflation en 2008 a atteint son pic et s'est établi à 8,5%.

Au premier semestre 2009, le rythme de l'activité économique dans les pays de l'Amérique latine s'est vite estompé du fait du rattrapage des effets néfastes de la crise financière.

Par ailleurs, les perspectives pour le second semestre n'apparaissent pas reluisantes. Dans ce contexte, le FMI prévoit pour la zone un taux de croissance de -2,5% pour l'année 2009. La

hausse des prix à la consommation devrait ralentir du fait du reflux des cours des matières premières et de la contraction de la demande intérieure. De ce fait, le taux d'inflation en 2009 devrait se situer entre 6,5% et 7%.

En Afrique subsaharienne

L'économie africaine n'a pas échappé aux conséquences de la crise financière. Celle-ci a affecté l'économie de la zone notamment, à travers la contraction de la demande extérieure, l'effondrement du cours des matières premières et la raréfaction des flux financiers. Ainsi, l'activité économique qui est restée soutenue ces dernières années a connu en 2008 un ralentissement. La croissance est passée à 5,5% contre un taux de 7,0% en 2007. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation s'est établie à 11,7% en liaison avec la forte tension sur les prix des produits alimentaires et énergétiques surtout au premier semestre 2008.

Au premier semestre 2009, la plupart des pays de la zone ont été confrontés aux effets néfastes de la crise financière internationale. Toutefois, la croissance en 2009 restera positive et est attendue à 1,3% selon le FMI. L'inflation quant à elle, perdra 2,2 points par rapport à 2008 pour s'afficher à 9,5%.

Dans les pays de l'UEMOA

L'activité économique en 2008 a enregistré un taux de croissance de 3,9% contre 3,3% en 2007. L'amélioration observée concerne particulièrement le secteur primaire qui a bénéficié de meilleures conditions climatiques, les BTP, en rapport avec la construction d'infrastructures et le secteur tertiaire, notamment les télécommunications.

La croissance de l'Union a été réalisée dans un contexte de fortes tensions inflationnistes, dues essentiellement à la crise alimentaire, à la crise énergétique et aux mauvais résultats de la campagne agricole 2007/2008. En effet, pour l'année 2008, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 8,6% contre 2,0% en 2007. Ces résultats ont été obtenus en dépit des nombreuses mesures prises par les Gouvernements des Etats membres pour atténuer l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires. Ces mesures concernent essentiellement des dispositions fiscales ainsi que la mise à la disposition des couches vulnérables, de produits alimentaires.

En revanche, l'activité a été morose au premier semestre 2009 dans presque tous les pays de la zone du fait des retombées de la crise financière et du recul des cours des matières premières. Les prix à la consommation ont cru de 3,4% à fin juin 2009 contre 4,2% à fin mai.

Au second semestre 2009, cette tendance baissière de l'activité et des prix à la consommation devrait se poursuivre dans tous les pays de l'UEMOA. En définitive, il est attendu un taux de croissance de 3,5% pour la zone contre 3,9% un an plus tôt. L'inflation devrait s'établir à 3,9% perdant ainsi 4 points par rapport à 2008.

Au Nigeria

La croissance a légèrement baissé en 2008 sous l'effet de la récession mondiale. Elle est ressortie à 5,3% contre une moyenne de 7,7% sur la période 2003-2007 et un taux de croissance de 6,4% en 2007. L'inflation moyenne s'est affichée à 11,2% en 2008 contre 5,5% en 2007.

Le ralentissement de la croissance économique devrait être plus prononcé en 2009 suite à la baisse de la production et des cours du pétrole. Par ailleurs, le resserrement mondial du crédit obligera le secteur privé à reporter un certain nombre de ses décisions d'investissement. Les pénuries d'énergie entraînent également des fermetures d'usines et plus de la moitié des fabricants estiment que ces pénuries constituent une contrainte majeure pour la production. Sur cette base, il est attendu un taux de croissance de 2,9% en 2009. L'inflation quant à elle, augmenterait à 12,0% en 2009 contre 11,2% en 2008 selon les prévisions du FMI.

2. Evolution des différents marchés

Evolution du marché des changes

Pour faire face à la crise financière internationale, la plupart des Banques Centrales ont adouci leur politique monétaire en réduisant les taux directeurs ou en les maintenant à son niveau d'avant les crises. Ces mesures qui visent à contenir la crise et relancer l'économie mondiale, ont influé sur l'évolution des principales monnaies utilisées dans les échanges internationaux.

Euro/Dollar

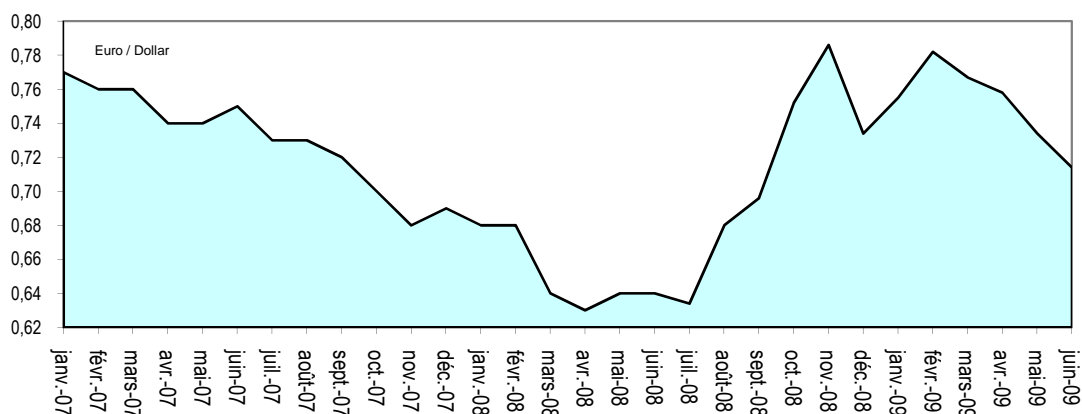
Durant le premier trimestre 2009, l'euro a reculé par rapport au dollar américain en passant de 1,3624 dollar en décembre 2008 à 1,3038 en mars 2009, soit une dépréciation de 4,3% environ.

Durant le second trimestre de l'année 2009, l'euro a connu une appréciation de 3,4% par rapport au premier trimestre en s'affichant à 1,3465 dollar.

Cette évolution de la parité euro/dollar est en relation avec les différentes politiques mises en œuvre par la BCE et la Réserve Fédérale américaine (FED) en vue de contenir la crise financière mondiale. En effet, face à la crise, la BCE a dû baisser considérablement son taux d'intérêt qui est passé de 4,25% en octobre 2008 à 1,25% en avril 2009, soit une baisse de 300 points de base. Quant à la FED, elle a maintenu son taux d'intérêt à 0%, niveau atteint à la fin de l'année 2008.

En glissement annuel, l'euro a subi une dépréciation d'environ 10,4% par rapport au dollar américain.

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de janvier 2007 à juin 2009



La Livre Sterling

Au cours du premier semestre 2009, la livre s'est appréciée de 2,3% par rapport à l'euro en passant de 1,0892 euro la livre en janvier à 1,1137 euro en juin. En glissement annuel, la livre sterling a connu une dépréciation de 11,8%.

Le Yen

Le yen japonais a enregistré une dépréciation de 9,5% par rapport à l'euro au premier semestre 2009 en passant de 119,7320 yens pour un euro en janvier à 132,3039 en juin. Cette dépréciation, selon certains spécialistes, est engendrée entre autres par les effets de la crise économique mondiale. En glissement annuel, la monnaie nipponne s'est appréciée de 25,7% par rapport à l'euro comparativement à juin 2008.

La situation des matières premières

L'évolution des prix sur le marché des matières premières a été marquée durant le premier semestre 2009 par la crise financière et économique internationale. Les prix des différents produits de base ont connu des fluctuations diverses durant la première moitié de l'année 2009.

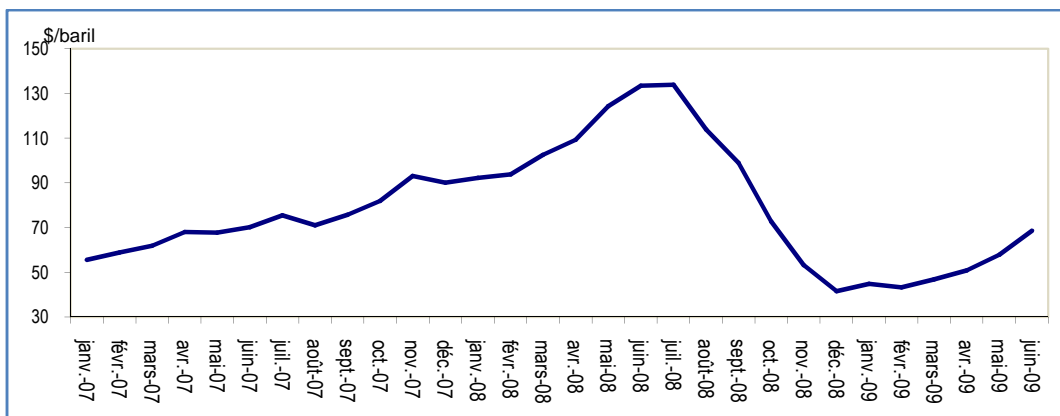
Le pétrole

Contrairement à la baisse des cours observée durant le dernier semestre de l'année 2008, les cours du pétrole sont repartis à la hausse durant le premier semestre 2009. En effet, le prix du Brent s'est affiché à environ 45 \$/baril durant le premier trimestre 2009 contre 40,52 dollars en décembre 2008. Cette reprise des prix en début d'année s'est accélérée pour atteindre 68 \$/baril à la fin du premier semestre 2009.

Cette situation a été provoquée par la baisse du dollar et le recul des stocks de produits pétroliers dans le monde. Aussi, l'OPEP a-t-elle décidé de maintenir inchangée sa production qui se trouve déjà à son plus bas niveau depuis cinq (05) ans. L'Agence Internationale pour l'Energie (AIE) a revu à la hausse ses prévisions de la demande mondiale de l'or noir qui devraient atteindre 83,4 millions barils le jour contre 81,2 millions en 2008. L'optimisme de la reprise économique affiché par certaines puissances économiques, notamment les Etats-Unis, n'a pas manqué d'entretenir la hausse des prix de pétrole observée durant le premier semestre 2009. En plus, l'approche de l'ouragan Bill des côtes canadiennes a aussi favorisé la pression les prix. Les spéculations orchestrées par certains spécialistes et le positionnement géo-stratégique de la Chine qui s'intéresserait désormais au pétrole vénézuélien, constituent également des facteurs qui ont alimenté la hausse des prix du pétrole durant le premier semestre 2009.

Par rapport à juin 2008, les cours ont connu une nette baisse de 66,4% pour s'établir en moyenne à près de 44,86 dollars le baril en juin 2009 pour le Brent. Entre janvier et juin 2009, les prix du pétrole ont augmenté de 53,0%.

Graphique 2 : Evolution mensuelle des cours du Brent de janvier 2007 à juin 2009



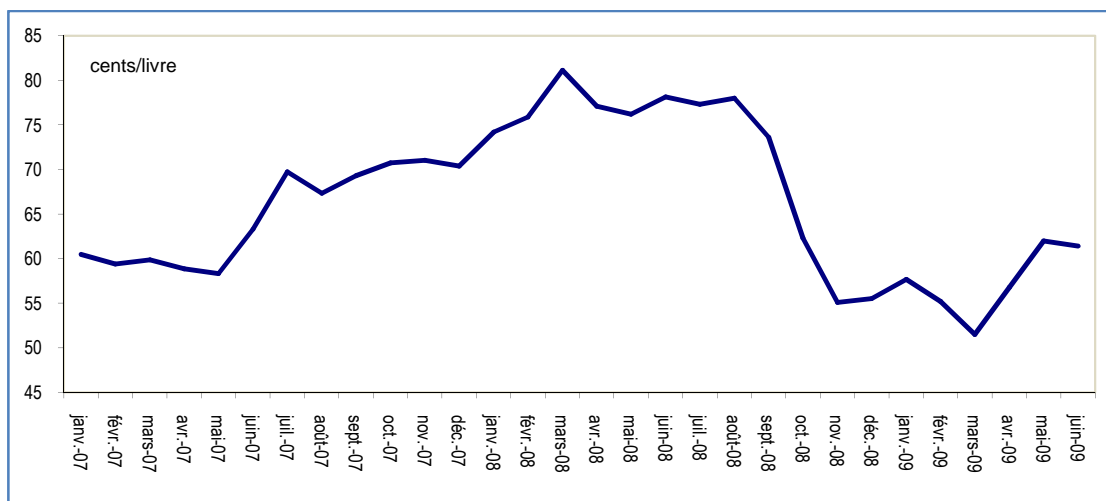
Le coton

Les prix du coton ont enregistré une baisse de 10,9% au premier trimestre 2009 avec l'indice A de Cotlook, qui est passé de 57,93 cts/lb en janvier à 51,62 cts/lb en mars. Par contre durant le second trimestre 2009, l'indice A de Liverpool a enregistré une hausse de 9,2%, contrebalançant presque la baisse observée durant le trimestre précédent.

Cette volatilité du prix du coton est due entre autres, à un recul de 9% au moins de la production mondiale de coton pour la campagne 2008/2009, qui devrait se plafonner à 23,7 millions de tonnes selon le Conseil Consultatif International du Coton (CCIC). La consommation mondiale enregistrerait aussi une baisse de plus de 10% en 2008/2009 par rapport à la campagne précédente. En Afrique, les producteurs éprouvent des difficultés à « joindre les deux bouts » et les invendus suscitent des inquiétudes pour l'ensemble de la filière.

Entre juin 2008 et juin 2009, le prix du coton a enregistré une baisse de 20% en glissement annuel. Au cours du premier semestre 2009, l'indice A de Cotlook a augmenté de 6,4% en passant de 57,7 cts en janvier 2009 à 61,42 cts/lb en juin 2009.

Graphique 3 : Evolution mensuelle du cours du coton de janvier 2007 à juin 2009



Le riz

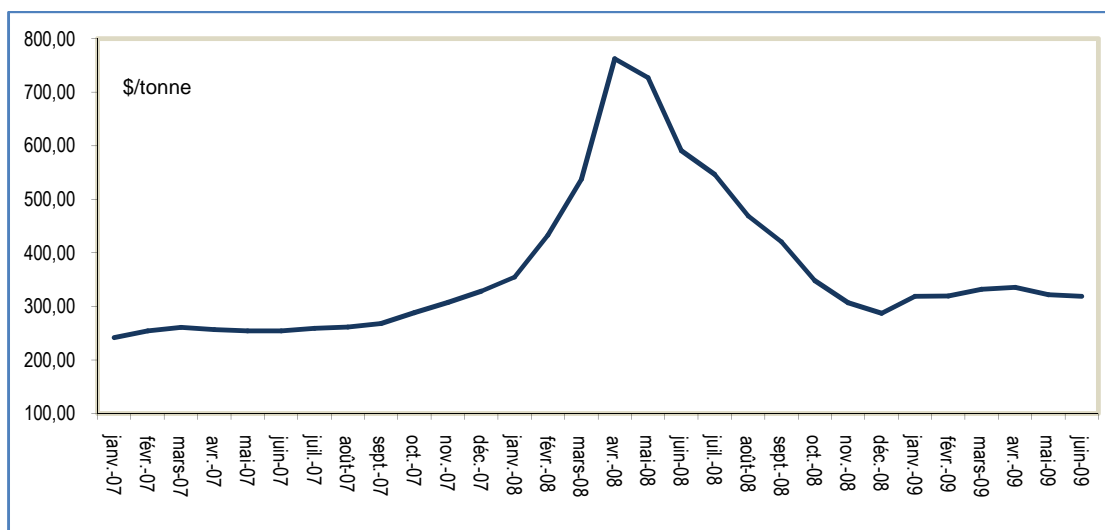
Les cours mondiaux du riz ont suivi une tendance à la baisse depuis janvier 2009, sous l'effet d'une demande d'importation faible et de l'arrivée des importantes récoltes secondaires de 2008. L'affaiblissement s'est reflété dans l'indice FAO des prix du riz toutes catégories dont la moyenne pour la période janvier-juin 2009 a chuté à 264 points, soit 23 points de moins que le niveau correspondant en 2008.

Toutefois, les cours du riz n'ont pas réagi de la même manière. Selon les différents segments du marché, le recul a été plus marqué pour les variétés de riz Indica, alors que les cours des variétés aromatiques et des riz à grain moyen ont mieux résisté. Selon les prévisions actuelles et à moins d'un tassement important de la production et d'un changement soudain des mesures gouvernementales, la situation du marché international du riz semble assez stable, en particulier à la lumière des réserves de riz mondiales relativement importantes établies lors des deux dernières campagnes. Par conséquent, les cours mondiaux du riz devraient continuer à subir une pression à la baisse dans les mois qui viennent.

Pour la campagne 2008-2009, la FAO a estimé la production mondiale de riz paddy à 688 millions de tonnes (459 millions de tonnes en équivalent riz usiné), ce qui représente une augmentation de 4 pour cent par rapport à 2007/2008. Cette situation résulte principalement des résultats plus importants que prévus dans les pays d'Asie de l'hémisphère nord, où la campagne rizicole de 2008-2009 vient de s'achever.

Durant le premier semestre 2009, les prix du riz thaïlandais A1 spécial ont enregistré une baisse de 5,0%. En glissement annuel, cette baisse est 46,0% par rapport à son niveau de juin 2008.

Graphique 4 : Evolution mensuelle du cours du riz² de janvier 2007 à juin 2009



² Prix à l'exportation FAB à Bangkok du riz thaïlandais A1 spécial

CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2009

1. Environnement économique national

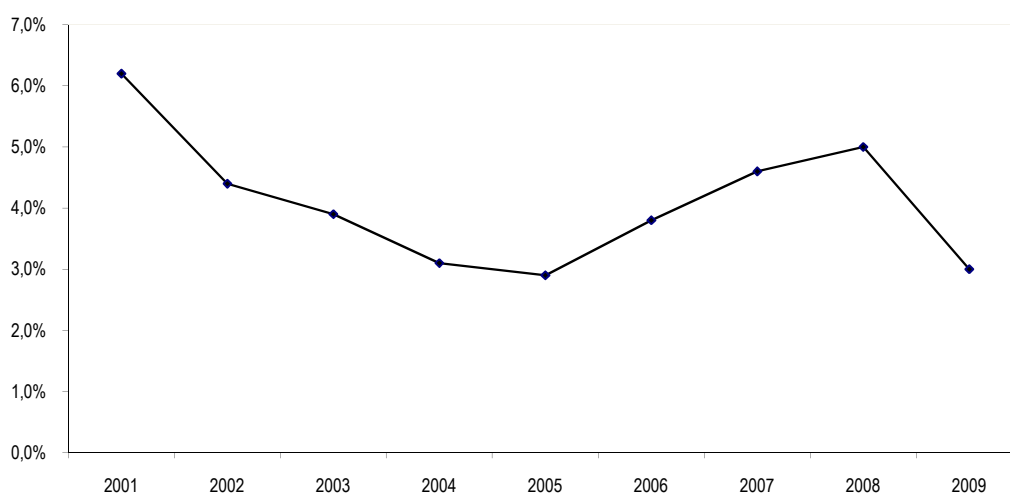
Après quatre années consécutives de ralentissement de la croissance économique, l'économie béninoise a amorcé en 2006 une reprise avec un taux de croissance 3,8% contre 2,9% en 2005. Cette reprise économique est imputable entre autres, à la restauration de la confiance au niveau des opérateurs économiques, la dynamisation des relations avec la Nigeria et la bonne tenue de la production agricole.

La reprise économique enregistrée en 2006 s'est poursuivie jusqu'en 2008 avec un taux de croissance de 5,0%, lié principalement à de bonnes productions agricoles, à la poursuite de la politique de grands travaux et des réformes structurelles ainsi qu'à la bonne tenue de la demande nigériane.

Cependant, cette expansion économique ne se poursuivra pas en 2009. Sur la base de l'évolution de la conjoncture au premier semestre 2009, le taux de croissance économique devrait ressortir à 2,7% en 2009. Ce ralentissement de la croissance est la combinaison de facteurs favorables et défavorables.

- Facteurs favorables : l'amélioration de la production vivrière,; la bonne tenue de la production industrielle en relation avec l'amélioration de la production vivrière et le bon comportement de la demande intérieure ; la poursuite de la politique des grands travaux d'infrastructures.
- Facteurs défavorables : la crise financière internationale a eu comme conséquence la contraction du commerce extérieur, en particulier le commerce de réexportation. A fin juillet 2009, les exportations ont chuté de 13% et les importations de 7% ; les mesures prises par le Nigeria pour faire face aux crises alimentaire et financière (suspension des taxes sur l'importation du riz entre autres) avec comme conséquence la dépréciation de la naira, le fléchissement du commerce et la baisse des recettes douanières ; la dégradation de finances publiques à travers les tensions de trésorerie, l'accumulation des arriérés et l'endettement sur le marché intérieur ont affecté la confiance des opérateurs économiques et ralenti les activités ; la baisse de la production cotonnière pour la deuxième campagne consécutive.

Graphique 5 : Evolution du taux de croissance de 2001 à 2009



La production

Le secteur primaire

Le secteur primaire bénéficierait de la bonne tenue de la production agricole vivrière. Cette augmentation de la production vivrière serait imputable aux effets des différentes mesures prises par le Gouvernement pour relancer le secteur dont notamment (i) la mise en place d'intrants spécifiques pour la production vivrière ; (ii) la mise en place d'équipements agricoles au profit des producteurs ; (iii) le renforcement de l'encadrement des producteurs, etc.

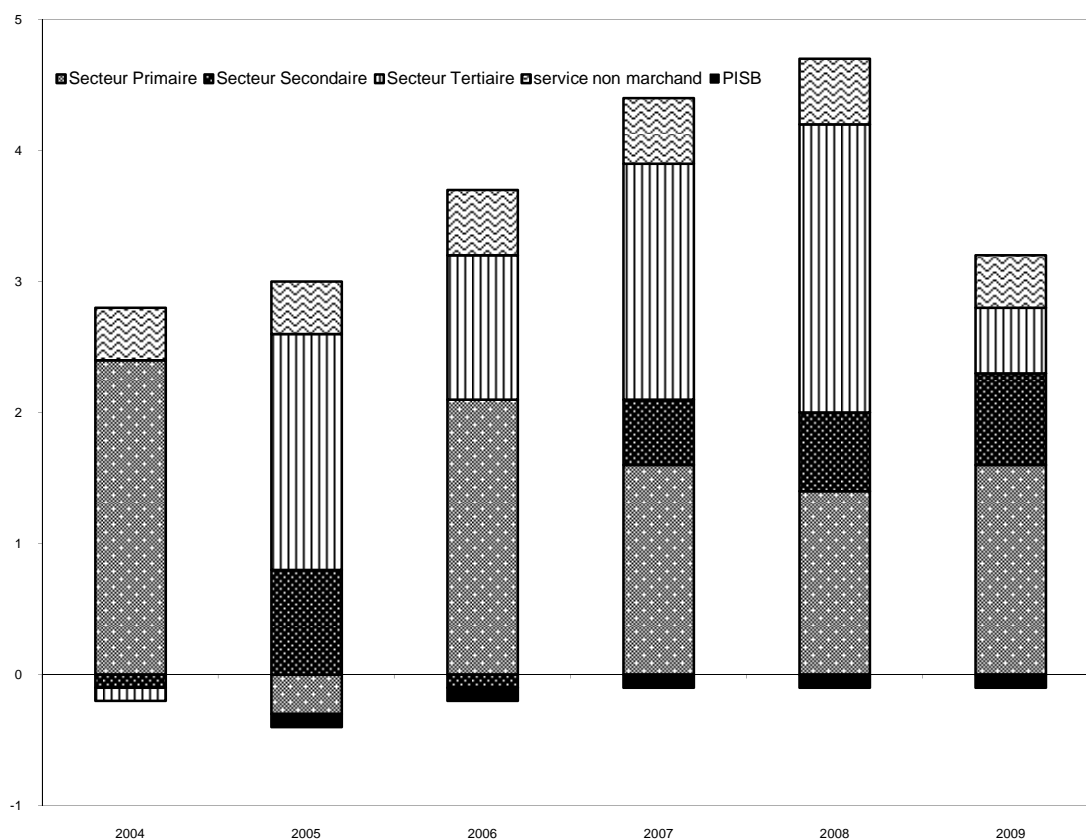
S'agissant du coton, l'année 2009 serait la deuxième année de baisse consécutive de la production. En effet, après avoir connu une baisse de 22,0% en 2008 en passant de 268 627 tonnes à 209 944 tonnes, la production cotonnière connaîtrait en 2009, une baisse de 9,5% pour s'établir à 190 000 tonnes. Cette contre performance est imputable à la désaffection des producteurs de coton vis-à-vis de la culture du coton et à l'introduction des intrants spécifiques qui a permis aux producteurs de vivriers de bénéficier des intrants sans recourir à la production cotonnière³.

Les activités d'élevage connaîtraient une hausse de 3,5% en liaison avec le taux de croissance du cheptel. Pour la pêche et la forêt, il est enregistré une hausse de 3% conformément au taux de croissance historique du sous-secteur.

³ Plusieurs producteurs cultivaient le coton pour bénéficier des intrants coton qu'ils utilisaient pour les cultures vivrières.

En définitive, la valeur ajoutée du secteur primaire s'accroîtrait de 3,8% en 2009 comme en 2008 et ce secteur contribuerait à la croissance à hauteur de 1,6%.

Graphique 6 : Contribution des secteurs à la croissance économique de 2004 à 2009



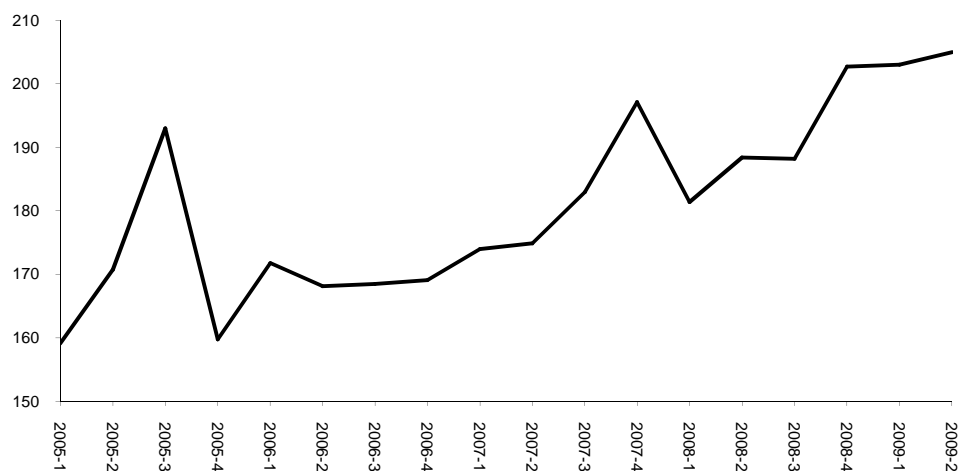
Le secteur secondaire

Le secteur secondaire enregistrerait une hausse de sa valeur ajoutée de 5,4% contre 4,4% en 2008. Cette accélération de la croissance est principalement imputable : i) à la bonne tenue de la transformation artisanale en liaison avec les bonnes perspectives de la production agricole ; ii) au dynamisme des industries modernes, les industries agro-alimentaires et les imprimeries en particulier, afin de satisfaire les demandes locale et sous-régionale et ; iii) à la reprise de l'offre de l'énergie électrique en liaison avec une hausse des importations en provenance des pays fournisseurs de la sous région (Côte d'Ivoire, Ghana).

Au deuxième trimestre 2009, l'indice de la production industrielle s'est établi à 205,0 contre 203,1 au trimestre précédent, soit une légère reprise de 1,5% en glissement trimestriel et une hausse de 8,8% en glissement annuel. L'accroissement de l'activité industrielle est notamment imputable à la

croissance enregistrée dans l'industrie alimentaire où la production de boissons a augmenté de 7,9% et à l'amélioration notée dans les autres industries en particulier les imprimeries.

Graphique 7 : Evolution de l'Indice de la Production Industrielle de 2005 à 2008



Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire connaîtrait une augmentation de 0,9% de sa valeur ajoutée contre 6,9% l'année précédente. Ce ralentissement de la valeur ajoutée du secteur est principalement imputable à la baisse du commerce, en particulier le commerce extérieur.

En effet, à fin juillet 2009, les exportations ont enregistré une baisse de 13% tandis que les importations ont connu une baisse de 8%. En ce qui concerne le trafic portuaire, à fin mars 2009, la baisse a été de 12,1%. Cette situation est imputable principalement : i) à la crise économique qui a introduit un ralentissement économique au Nigeria ; ii) aux mesures prises par le Nigeria dans le cadre de la crise alimentaire ; iii) aux tensions de trésoreries de l'Etat qui induisent des arriérées de paiement et fragilisent les entreprises privées.

Toutefois, cette morosité des activités commerciales est atténuée par une bonne tenue du commerce intérieur due aux bonnes perspectives de production agricole et industrielle.

Aussi, le dynamisme du secteur des télécommunications et du secteur bancaire permettrait-il d'amortir le choc induit par la baisse des activités commerciales.

Encadré n°1 : Les mesures prises par le Gouvernement nigérian pour faire face à la crise alimentaire

En 2008, le Nigéria a connu une crise alimentaire engendrée entre autres, par la contre performance dans le secteur agricole qui enregistrerait une baisse de 7% des récoltes par rapport à l'année précédente. De plus, le pays n'est pas resté en marge des tensions inflationnistes et de la crise financière qui ont sévi en 2008. Devant cette conjoncture morose, le Nigéria a revu sa politique du commerce extérieure et pris certaines mesures qui affectent les importations et les exportations de ses voisins directs notamment, le Bénin. En ce qui concerne les importations, le Nigéria a pris des mesures dont :

- l'approvisionnement du marché à partir de la production locale et des importations ;
- la mise en place des filets de sécurité pour les populations vulnérables et les indigents ;
- la constitution de stocks de sécurité tant au niveau fédéral qu'au niveau des Etats fédéraux ;
- la suspension des droits de douanes sur les importations du riz. En effet, le Gouvernement nigérian avait prohibé l'importation de certains produits dont le riz et y a assait une taxe de 50% sur la valeur CAF de toute importation du riz.

Selon le Directeur National des Services de Douanes Fédérales, cette mesure de suspension des droits de douanes devrait coûter environ quelques 11,5 milliards de naira⁴ sur les six mois.

Parallèlement à cette mesure, d'autres initiatives ont été prises pour assurer un meilleur approvisionnement du marché national qui souffrait alors d'une pénurie de riz notamment, (i) la commande en procédure d'urgence de plus de 500 000 tonnes de riz, soit le tiers des importations officielles annuelles, pour approvisionner et fluidifier le marché de la Fédération, (ii) le déblocage de 80 milliards de naira, soit quelques 447 millions d'Euros pour garantir l'approvisionnement du marché nigérian en riz auprès des fournisseurs asiatiques (Thaïlande et Vietnam) et assurer la relance de la production du riz sur trois ans (2008-2011).

Source :LARES

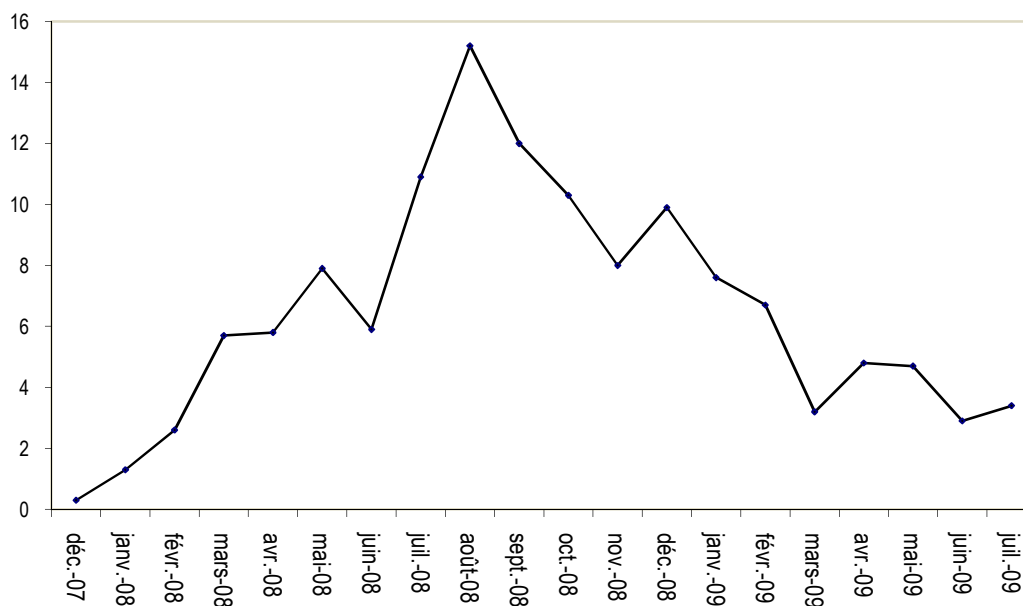
L'inflation

Le taux d'inflation, s'est affiché à 3,4% en glissement annuel au mois de juillet 2009 contre 2,9% en juin 2009. Cette accélération des prix est principalement imputable aux produits alimentaires et boissons non alcoolisées dont les prix ont augmenté de 8,8% et aux boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants qui ont connu une hausse de 7,5% de leur prix. Il faut toutefois noter la détente sur les prix.

L'indicateur de conjoncture de l'UEMOA maintiendrait un niveau élevé et ressortirait à 7,3% contre 7,9% un mois plus tôt, restant ainsi largement supérieur à la norme communautaire de 3%. Cependant la détente observée sur les prix devrait contribuer à maintenir l'inflation dans les limites de 3%.

⁴ Soit 64 millions € (1000 Naira = 5,59 €).

Graphique 8 : Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de décembre 2007 à juillet 2009



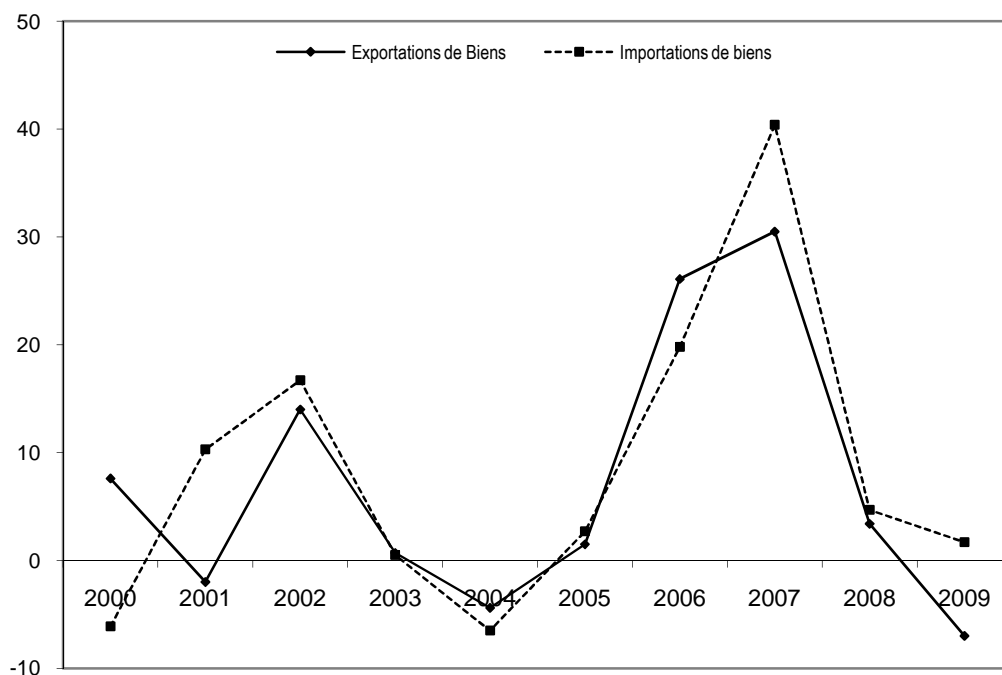
La balance des paiements

Le Bénin connaît depuis plusieurs années une balance des paiements structurellement déficitaire en raison de l'importance des importations. En 2009, les exportations de biens et services connaîtraient une baisse de 10% contre une hausse de 4,1% en 2008, alors que les importations de biens et services connaîtraient une hausse de 0,7% en 2009 contre 4,7% en 2008. Ce ralentissement des importations est principalement dû à la baisse de la demande nigériane.

Le déficit courant ressortirait à 9,2% du PIB en 2009 contre 8,5% en 2008. Le compte du capital et d'opérations financières de l'Etat connaîtrait en 2009 un solde positif de 349,6 milliards FCFA représentant 10,8% du PIB.

En définitive, la balance globale pour la cinquième année consécutive ressortirait excédentaire de 0,3% du PIB.

Graphique 9 : Evolution des importations et des exportations (en milliards FCFA) de 2000 à 2009



La situation monétaire

Selon des données disponibles à fin juin 2009, la masse monétaire s'établirait à 1153,8 milliards FCFA contre 971,8 milliards FCFA au premier semestre 2008, soit une hausse de 18,7% en glissement annuel. Cette croissance de la masse monétaire est la conséquence d'une hausse importante du crédit intérieur. En effet, le crédit intérieur est passé de 290,8 milliards FCFA en 2008 à 533,5 milliards FCFA en 2009, soit un taux de croissance de 83,5. La Position Nette du Gouvernement est ressorti à (-93,387) milliards en juin 2009 contre (-259,312) un an plus tôt ; ce qui traduit une augmentation des engagements de l'Etat envers le système bancaire.

Les crédits à l'économie quant à lui est ressorti à 626,9 milliards FCFA en juin 2009 contre 550,1 milliards en juin 2008, soit un accroissement de 13,9%, ce qui dénote d'une hausse des engagements du secteur privée vis-à-vis du système bancaire.

En ce qui concerne les avoirs extérieurs nets, ils ont enregistré une baisse en passant de 721,489 milliards FCFA en juin 2008 à 646,080 milliards FCFA en juin 2009, soit une baisse de 10,4%.

2. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2009

Cette partie est consacrée à l'analyse du Budget Général de l'Etat, exercice 2009 durant le premier semestre de l'année. A cet effet, il sera présenté, le niveau atteint dans le recouvrement des recettes et dans l'engagement des dépenses.

Les recettes publiques.

Durant le premier semestre 2009, les recettes totales se sont établies à 372,98 milliards FCFA sur une prévision de 1102,90 milliards FCFA ; soit 33,8% de l'objectif annuel.

Les recettes des administrations publiques se sont établies à 269,76 milliards FCFA sur une prévision de 663,00 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 40,7% ; par rapport à celui de la même période en 2008 qui était de 47,8% pour un montant de 263,97 milliards FCFA sur une prévision de 551,74 milliards FCFA, les recettes des régies financières ont connu une augmentation de 5,80 milliards FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 2,2%. Par contre, en valeur relative, elles ont connu un recul de 7,1 points.

Tableau 1 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2009 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2009	Réalisation au		Taux de réalisation	Glissement (%)
		30 juin 08	30 juin 09		
Recettes des régies	663,00	263,97	269,76	40,7	2,2
DGDDI	334,00	133,61	123,15	36,9	-7,8
DGID	281,00	119,30	137,80	49,0	15,5
DGTCP	48,00	11,06	8,81	18,4	-20,3
Autres recettes	439,89	112,27	103,22	23,5	-8,0
Recettes autres budgets	23,49	9,96	10,27	43,7	3,1
Ressources intérieures	92,23	24,96	17,73	19,2	-29,0
Ressources extérieures	324,17	77,31	75,22	23,2	-2,7
TOTAL	1102,90	376,24	372,98	33,8	-0,9

Source : DGB, août 2009

Le niveau de recouvrement des ressources intérieures est de 17,73 milliards FCFA pour une prévision de 92,23 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 19,2%. Pour ce qui est des

ressources extérieures, leur mobilisation a atteint 75,22 milliards FCFA ; soit 23,2% des prévisions qui se chiffrent à 324,17 milliards FCFA.

Les recettes des régies financières

Les recettes réalisées se répartissent entre les administrations financières comme suit :

La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)

A fin juin 2009, l'Administration des Douanes a réalisé 36,9% de sa prévision, soit 123,15 milliards FCFA. Par rapport aux réalisations de la même période de 2008, les recettes ont connu une baisse de 7,7%. Cette contre performance pourrait être imputée d'une part, au niveau très élevé et en permanence croissant des exonérations accordées aux opérateurs économiques (voir rapport sur les dépenses fiscales en annexe); et d'autre part, à la baisse du cours de la Naira et les mesures prises au Nigéria contre la crise alimentaire, entraînant la baisse des importations des opérateurs économiques nigériens par le port de Cotonou.

Il est à noter que face à cette baisse des recettes, la DGDDI a proposé une série de mesures d'urgence (voire encadré 2).

Encadré 2 : Les mesures prises par la DGDDI pour inverser la tendance baissières des recettes

Face à la baisse continue observée au niveau des recettes douanières, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects a proposé une série de mesure d'urgence visant à inverser cette tendance baissière. Ces mesures sont entre autres :

1. l'ouverture de certaines unités douanières sur le Nigeria : il s'agit de la création de postes à Ségbana, Kilibo, Kabo et Agouna ;
2. la mise en place des structures spéciales de contrôle et décor composées de personnel douanier appuyé par le personnel militaire dans le cadre de renforcement des capacités de certaines unités douanières telles que le Port, Hilla Condji, le Service Action de la DLCF ;
3. la prise de l'Arrêté ministériel relatif aux Magasins et Aires de Dédouanement et Magasins et Aires d'Exploitation (MAD/MAE) ;
4. la mise an œuvre du programme de vérification des importations à travers :
 - l'inspection des marchandises avant embarquement y compris le système automatisé de gestion de risques et le système de gestion de document électronique de suivi de cargaison ;
 - le suivi électronique du transit ;
 - la gestion automatisée des magasins et entrepôts sous douane ;
 - l'acquisition d'un scanner mobile et d'un scanner à palette.
 - la mise en place du Guichet Unique au Port de Cotonou.

5. la mise en place d'un système informatique intégré pour les formalités relatives à l'importation des véhicules d'occasion ;
6. la mise en place d'un comité paritaire Douane-Secteur privé qui servira de cadre permanent de concertation ;
7. la mise en place du programme national de transition fiscale ;
8. la dynamisation du Service des Enquêtes Commerciales de la Direction de la Lutte contre la Fraude ;
9. la mise à la disposition des unités douanières de matériels roulants adéquats pour les opérations de répression.

Source : Rapport d'exécution du budget général de l'Etat au 30 juin 2009, gestion 2009

Tableau 2 : Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2009 (en milliards de FCFA)

Rubriques	Prévisions 2009	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30 Juin 2008	30 Juin 2009		
TVA	157,87	77,92	57,05	36,1	-26,8
Droit de douane	96,36	49,65	35,54	36,9	-28,4
Redevances Statistiques	7,35	3,28	2,74	37,2	-16,5
PCS UEMOA	0	-	2,78	-	-
Autres	57,73	16,71	21,94	38,0	31,3
Dont PC CEDEAO	0	-	1,56	-	-
Taxes hydrocarbures	4,84	0,56	1,72	35,8	207,1
Recettes totales brutes	334,00	164,39	145,99	43,7	-11,2
Exo classique et intrants agricoles	-	8,32	22,83	-	174,3
Recettes Totales Nettes	334,00	156,07	123,15	36,9	-21,1

Source : DGB, juin 2009

La Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

Les recettes réalisées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines au titre du premier semestre 2009 s'établissent à 137,80 milliards FCFA (y compris les recettes MP3 qui se chiffrent à 17,48 milliards FCFA), représentant 49,0% des prévisions annuelles qui s'élèvent à 281,00 milliards FCFA. Par rapport aux recettes de juin 2008, celles de juin 2009 sont en augmentation de 15,5%, soit un accroissement des recettes de 18,51 milliards FCFA.

Tableau 3 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2009 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions	Réalisation au	Taux de réalisation	Glissement
-----------	------------	----------------	---------------------	------------

	2009	30 juin 2008	30 juin 2009	(%)	(%)
Impôts directs	142,57	70,08	60,09	42,3	-14,3
dont Impôts sur REV non salariaux	90,17	46,25	38,33	42,5	-17,2
Impôts sur Salaires	52,40	23,83	21,77	41,5	-8,6
Impôts indirects	122,66	61,18	71,64	58,4	17,1
Taxes sur Biens et Services	107,66	51,87	54,16	50,3	4,4
Exonérations	15,00	9,31	17,48	116,53	87,7
Recettes Totales Nettes	281,00	119,30	137,80	49,0	15,5

Source : DGB, juin 2009

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Au 30 juin 2009, les recettes de la DGTCP ont atteint 18,4% de leur objectif annuel et se chiffrent à 8,81 milliards FCFA, contre 11,06 milliards FCFA équivalant à un taux de recouvrement de 65,1% par rapport à la même période de l'année passée. Il s'en dégage une baisse de recettes de 20,3%. Cette baisse est imputable à la fois aux autres recettes non fiscales qui ont enregistré une baisse de 70,3%, aux produits financiers qui ont diminué de 10,6%, et aux amendes et condamnations perçues qui ont chuté de 85,2% par rapport à fin juin 2008 ; et ce, malgré que les revenus des entreprises et des domaines, les droits et frais administratifs ainsi que les recettes exceptionnelles aient connu des hausses.

Tableau 4: Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2009 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2009	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30 juin 2008	30 juin 2009		
Rev des entreprises et du Domaine	4,10	0,30	0,46	11,3	53,3
Droits et frais administratifs	3,31	0,51	1,41	42,6	176,5
Amendes et condamnations perçues	0,29	0,27	0,04	13,8	-85,2
Autres recettes non fiscales	15,19	5,35	1,59	10,5	-70,3
Produits financiers	6,80	2,92	2,61	38,4	-10,6
Recettes exceptionnelles	16,72	1,59	2,07	12,4	30,2
TOTAL	48,00	11,06	8,81	18,4	-20,3

Source : DGB, juin 2009.

Les recettes des autres Administrations

Il s'agit des Administrations telles que la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), le Fonds Routier (FR) et le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) qui ont recouvré leurs recettes à hauteur de 10,27 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 23,49 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 43,7%. Par rapport à leur niveau de réalisation de fin juin 2008, les recettes des autres Administrations ont enregistré un accroissement de 3,1%.

Les recettes intérieures exceptionnelles

Les recettes intérieures exceptionnelles sont composées essentiellement des cessions d'actifs et des ressources exceptionnelles de trésorerie. Pour une prévision de 92,23 milliards de FCFA, elles ont été réalisées à fin juin 2009 à hauteur de 17,73 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 19,2%. Comparées à la même période de l'année 2008 où elles s'évaluaient à 24,96 milliards FCFA, ces recettes affichent une baisse de 29%.

Les ressources extérieures

Les ressources extérieures comprennent les prêts, les dons, les allègements de dettes et les aides budgétaires. Au 30 juin 2009, elles ont été mobilisées à hauteur de 75,22 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 324,17 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 23,2% contre 25,3% au premier semestre 2008. Le faible taux de réalisation des ressources extérieures en 2009 s'explique par le délai relativement long observé dans la mise en œuvre des formalités d'entrée en vigueur des accords de financement concernant les nouveaux projets, ainsi que la crise financière qui n'épargne pas la plupart des pays développés et les organismes de financement concernés.

Les dépenses publiques

L'exécution du Budget Général de l'Etat, gestion 2009, a été caractérisée par un niveau d'exécution de 446,10 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 1076,79 milliards FCFA, soit un taux de d'engagement de 41,4%. A la même période de l'année 2008 le taux d'engagement a été de 34,8% ; il en ressort en 2009 un taux de croissance de 26,9% des engagements.

Les dépenses courantes

Les dépenses courantes sont composées des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transfert. Au premier semestre 2009, elles ont été engagées à hauteur de 245,64 milliards FCFA sur une prévision annuelle initiale de 484,75 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 50,7%. Comparé à la même période de l'année 2008, le montant des engagements de dépenses courantes est en augmentation de 14,0%. Elles sont en hausse de 14,1% en glissement annuel.

Les dépenses de personnel

Au premier semestre 2009, l'engagement des dépenses de personnel s'est effectué à 117,27 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 49,8% sur une prévision de 235,43 milliards FCFA. Par rapport à la même période en 2008, les dépenses de personnel ont connu une augmentation de 22,3% en 2009.

Les dépenses de fonctionnement

De janvier à juin 2009, les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 61,19 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 108,51 millions, soit un taux d'engagement de 56,4%. Comparé à la même période de 2008, l'engagement des dépenses de fonctionnement a connu une hausse de 7,6%. Par rapport à ce niveau d'engagement atteint en 2009, il importe de veiller à un suivi plus rigoureux des dépenses de fonctionnement en accordant une priorité aux dépenses de qualité.

Les dépenses de transfert

Les engagements de dépenses de transfert au 30 juin 2009 s'élèvent à 67,18 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 140,81 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 47,7% dégageant ainsi une croissance de 7,2% par rapport au premier semestre 2008.

Les dépenses d'investissement

A fin juin 2009, le montant des investissements publics a été de 150,25 milliards FCFA pour une prévision de 491,75 milliards, soit un taux de réalisation de 30,6%. En glissement annuel, les investissements publics ont connu un accroissement de 55,3%.

Tableau 5 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2009 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévision 2009	Réalisation au		Taux de réalisation (en %)	Glissement en %
		30-juin-08	30-juin-09		
DEPENSES COURANTES	484,75	215,39	245,64	50,7	14,0
Dépenses de personnel	235,43	95,85	117,27	49,8	22,3
Réparties	185,37	69,81	75,94	41,0	8,8
Non réparties	50,06	26,04	41,33	82,6	58,7
Dépenses de fonctionnement	108,51	56,86	61,19	56,4	7,6
Achats de B et S Réparties	60,45	24,24	28,18	46,6	16,2
Achats de B et S non Réparties	26,54	22,98	27,22	102,6	18,5
Acquisitions et grosses réparations	21,52	9,64	5,78	26,9	-40,0
Dépenses de transfert	140,81	62,67	67,18	47,7	7,2
Subvention d'exploitation	32,13	13,05	13,94	43,4	6,8
Transferts Courants	108,68	49,62	53,24	49,0	7,3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	491,75	96,76	150,25	30,6	55,3
Ressources intérieures	272,84	66,40	103,12	37,8	55,3
Administrations centrales	272,89	66,40	103,12	37,8	55,3
Collectivités locales		0,00	-	-	-
Ressources extérieures	218,91	30,36	47,14	21,5	55,2
Prêts	102,59	18,01	28,01	27,3	55,6
Dons	116,32	12,36	19,13	16,4	54,8
DETTE PUBLIQUE	55,74	20,83	25,22	45,3	21,1
Intérieure	-	-	16,81		-
Extérieure	55,74	20,83	8,41		-
BUDGETS AUTONOMES	44,55	18,53	25,00	56,1	34,9
FNRB	34,13	14,42	15,74	46,1	9,1
Fonds Routier	8,80	3,59	8,52	96,8	137,2
CAA (fonctionnement)	1,62	0,51	0,74	45,4	43,9
TOTAL Général	1076,79	351,49	446,10	41,4	26,9

Source : DGB, juin 2009.

La dette publique

Composée de la dette intérieure assurée par la BCEAO et de la dette extérieure gérée par la CAA, le taux d'exécution au titre de la dette extérieure et de la dette intérieure, a atteint 45,3% au premier semestre 2009. Ce qui correspond à un taux d'accroissement de 21,1% par rapport à 2008. Cet accroissement est dû d'une part, au décaissement opéré au profit de la Société Lazard & Frère pour sa mission d'assistance dans le cadre du règlement des dettes extérieures de l'ex-

Société Sucrière de Savè (SSS) et de l'ex-Société des Ciments d'Onigbolo (SCO) et d'autre part, au paiement de l'emprunt obligataire CAA-Bénin à l'échéance 2009.

Les dépenses des autres budgets

Il s'agit des dépenses, des budgets du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et du Fonds Routier (FR).

Les engagements du FNRB se chiffrent, au 30 juin 2009, à 15,74 milliards FCFA, sur une prévision annuelle de 34,13 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 46,1% contre 46,8% à la même période en 2008.

Les engagements effectués au titre des dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) s'élèvent à 0,74 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 1,62 milliard, soit un taux d'engagement de 45,7%. Les engagements des dépenses de la CAA ont connu une hausse de 8,6 points de pourcentage en valeur relative.

Au 30 juin 2009, les engagements des dépenses totales du Fonds Routier sont de 8,52 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 8,80 millions FCFA, soit un taux d'exécution (base engagement) de 96,8% contre 14,3% à la même période de 2008. Ce fort taux d'exécution des dépenses (96,8%) se justifie par la finalisation de la procédure d'attribution et de signature des marchés de travaux d'entretien courant du réseau routier programmés au budget du Fonds Routier, exercice 2009. Lesdits travaux sont encours d'exécution et feront l'objet de décomptes au fur et à mesure de leur réalisation.

Le Programme d'Investissements Publics

Réalisation par source de financement

Les dépenses relatives au financement du Programme d'Investissements Publics (PIP) sur les ressources intérieures s'élèvent à 59,27 milliards FCFA sur une prévision de 269,3 milliards, soit un taux d'exécution de 22,0%. Ce taux, meilleur par rapport à celui du premier semestre 2008, a

connu une hausse de 8,41 points de pourcentage. Cela n'est rien d'autre que le résultat de la consommation sur ressources intérieures au 30 juin 2009 qui a doublé par rapport 2008⁵.

Concernant les ressources extérieures, leur contribution au financement du PIP à fin juin 2009 est de 62,01 milliards FCFA, par rapport à la dotation totale de 222,4 milliards. Le taux d'exécution est de 27,88%, contre 41,80% à la même période en 2008, équivalent à une consommation de 79,17 milliards FCFA sur une prévision de 189,40 milliards FCFA. La consommation des crédits sur ressources extérieures a baissé d'environ 14 points par rapport à celle enregistrée à la même période en 2008.

Les prêts ont été mobilisés à hauteur de 34,00 milliards FCFA sur une prévision de 108,3 milliards, soit un taux de réalisation de 31,4%.

Quant aux dons, ils ont été engagés à hauteur de 28,01 milliards FCFA pour une prévision de 114,1 milliards, ce qui représente un taux de réalisation de 24,6%.

Tableau 6 : Bilan du PIP au 30 juin 2009 par source de financement (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévision 2009	Réalisation au		Taux de réalisation (en %)	Glissement en %
		30-juin-08	30-juin -09		
BUDGET NATIONAL	269,3	22,90	59,27	22,01	158,82
- BN CPT	52,9	8,45	25	47,26	195,86
- BN EXC	212,7	14,45	32,05	15,07	121,80
- TEED/TTE	0,8	0,32	0,15	18,75	-53,13
- Portefeuille	2,9	1,74	2,07	71,38	18,97
- Aide Budgétaire	0	0	0		
Autofinancement	0	0	0		
Collectivités Locales	0	0	0		
SOURCES INTERIEURES	269,3	24,67	59,27	22,01	140,25
Prêts	108,3	49,55	34,00	31,39	-31,38
Dons	114,1	29,62	28,01	24,55	-5,44
SOURCES EXTERIEURES	222,4	79,17	62,01	27,88	-21,67
TOTAL GENERAL	491,8	103,84	121,28	24,66	16,80

Source : MPDEPP-CAG/DGSPP, sept 2009

⁵Rapport provisoire sur l'état d'avancement des projets du programme d'investissements publics gestion 2009 au 30 juin 2009

Réalisation par secteur d'activité

La consommation de crédits dans le secteur productif s'élève à 57,95 milliards FCFA fin juin 2009. Ce niveau de réalisation correspond à 24,3% des prévisions annuelles contre 23,8% sur la même période en 2008.

Le classement en termes de taux d'engagement montre que le secteur "Industrie, Commerce et Service, etc." enregistre une bonne performance, suivie du secteur rural, eau et électricité et enfin le secteur des Infrastructures.

En ce qui concerne les secteurs sociaux, les dépenses effectuées se chiffrent à 36,13 milliards sur une prévision de 180,40 milliards, ce qui représente un taux de réalisation de 20,01%. On note une baisse de performance dans l'exécution des dépenses allouées au volet « habitat » ; 9,06 milliards de crédits ont été consommés à fin juin sur une prévision annuelle de 41,40 milliards, soit un taux de réalisation de 21,73% contre 50,8% à la même période en 2008.

Au niveau du secteur Administration (Gouvernance), sur une prévision de 73,40 milliards FCFA, il a été dépensé 27,20 milliards FCFA, soit 37,1% de taux de réalisation.

Tableau 7 : Bilan du PIP au 30 juin 2009 par secteur d'activité (en milliards FCFA)

Secteur	Prévisions 2009	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (en %)
		30 juin 2008	30 juin 2009		
Secteur rural	55,90	5,9	22,42	40,11	280,0
Industrie, commerce et services, artisanat et tourisme	15,90	2,8	6,82	42,89	143,6
Eau et électricité	61,30	14,83	12,53	20,44	-15,5
Infrastructures	104,90	23,82	16,18	15,42	-32,1
Total secteurs productifs	238,00	47,35	57,95	24,35	22,4
Santé	63,20	4,75	6,58	10,41	38,5
Education	39,80	2,16	9,29	23,34	330,1
Habitat	41,70	10,7	9,06	21,73	-15,3
Environnement	22,10	4,21	4,43	20,05	5,2
Autres secteurs sociaux	13,50	10,39	6,77	50,15	-34,8
Total secteurs sociaux	180,40	32,21	36,13	20,03	12,2
Administration (souveraineté)	73,40	24,28	27,2	37,06	12,0
TOTAL GENERAL	491,80	103,84	121,28	24,66	16,8

SOURCE: MPDEPP-CAG/DGSP, sept 2009

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2010

1. Environnement économique mondial

L'économie mondiale commence à sortir de la récession sans précédent dans laquelle elle s'est enlisée avec la crise financière internationale. Mais, la reprise sera probablement timide. D'après les projections du FMI, la croissance économique en 2009 devrait s'établir à -1,1% en 2009 avant de connaître une remontée à 3,1 % en 2010. En effet, l'amélioration des conditions financières a été plus marquée que prévu, grâce surtout à l'intervention des pouvoirs publics. Par ailleurs, les données récentes indiquent que le repli de l'activité économique s'atténue, à un rythme qui varie toutefois d'une région à l'autre. Malgré ces signes positifs, la récession mondiale n'est pas terminée et les prévisions restent encore entourées d'incertitudes.

La grande priorité reste le rétablissement du secteur financier. Les politiques macroéconomiques doivent continuer à jouer un rôle de soutien tout en préparant le terrain à la résorption ordonnée des interventions des pouvoirs publics.

Même si le redressement des cours des produits de base exercera une pression à la hausse, l'inflation mondiale devrait rester modérée jusqu'à la fin de 2010, freinée par un excédent considérable des capacités de production. Les risques de déflation soutenue sont faibles : l'inflation sous-jacente et les anticipations inflationnistes dans la plupart des pays principaux demeurent dans la fourchette 1 à 2 %.

Pays industrialisés

Dans les pays avancés, les marchés financiers sont encore affaiblis, les bilans des banques doivent encore être assainis et des établissements restructurés. Cependant, l'abaissement des taux d'intérêt directeurs, l'apport continu d'abondantes liquidités, l'assouplissement des conditions de crédit, les garanties publiques et la recapitalisation des banques ont nettement éloigné le spectre d'une implosion du système et favorisé l'intermédiation. Comme reflet de cette évolution, les indices de tension financière sont en baisse depuis le début de 2009. Actuellement, les politiques macroéconomiques expansionnistes et l'ajustement des stocks soutiennent l'activité mondiale, mais ce ne sont là que des forces temporaires. Ainsi, le PIB des pays avancés devrait diminuer de 3,4% en 2009 avant de remonter de 1,3% en 2010, restant ainsi inférieur à son potentiel. Ce qui implique que le chômage continuera d'augmenter.

Néanmoins, la faiblesse de la demande implique une augmentation des capacités excédentaires qui maintiendra l'inflation proche de 0% en 2009 avant qu'elle ne remonte à 0,9% en 2010 avec la reprise timide espérée de l'activité.

Aux Etats-Unis

Aux États-Unis, il ressort de l'examen des indicateurs que la dégradation de l'activité s'atténue, notamment en ce qui concerne le marché du travail et le marché immobilier. Cette évolution cadre avec la stabilisation de la production au second semestre de 2009 et l'amorce d'une reprise progressive en 2010. On pourrait s'attendre dans ces conditions à un taux de croissance de 1,5% en 2010 contre un taux de -2,7% en 2009 selon le FMI.

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation devrait se situer à -0,6% en 2009 et se porter à 1,8% en 2010.

Dans la Zone euro

Dans la zone euro, les indicateurs qui ressortent des enquêtes auprès des ménages et des entreprises remontent, mais les données relatives à l'activité réelle ne laissent guère entrevoir de stabilisation. Aussi, l'activité économique mettra plus de temps à se redresser. Les politiques macroéconomiques apportent un soutien, mais, pour une large part, l'ajustement du marché du travail n'a pas encore eu lieu. La hausse du chômage, de même que la forte dépendance de l'économie à l'égard d'un secteur bancaire qui n'a pas encore pansé toutes ses plaies, vont freiner la consommation et l'activité. Dans ces conditions, le FMI projette un taux de croissance de -4,2% en 2009 et de 0,3% en 2010.

Par ailleurs, le surcroît de capacité dans les entreprises et un fort taux de chômage risquent de maintenir une forte pression concurrentielle sur les prix. L'inflation de la zone euro restera positive mais en-deçà de l'objectif de la BCE fixé à 2% et se situera respectivement à 0,4% en 2009 et à 1,2% en 2010.

Au Japon

Le Japon a été frappé par la récession économique mondiale. Après un début d'année très médiocre, il semblerait que la production se stabilise. Cependant, avec l'hypothèse du maintien du

yen à un niveau très élevé et un recul très prononcé de la demande mondiale qui lui est adressée, la récession devrait se poursuivre tout au long de 2009.

Les politiques budgétaire et monétaire sont contraintes par l'ampleur de l'endettement public et l'absence d'inflation sous-jacente. Dans ce contexte, l'activité ne redémarrerait, en ligne avec la reprise de la demande mondiale, qu'à l'été 2010. Ainsi, les projections du FMI font état d'une croissance de 1,7% en 2010 contre un recul de 6% de l'activité économique en 2009.

La chute profonde de l'activité économique au Japon en 2009 sera accompagnée d'une pression déflationniste avec un taux d'inflation de -1,2% et une remontée à -0,6% en 2010 avec la reprise de l'activité économique.

Au Royaume-Uni

La principale mesure de relance est une baisse temporaire jusqu'à fin décembre 2009 du taux de TVA visant à soutenir la consommation. En outre, le commerce extérieur bénéficie de la dépréciation de la livre. Malgré ces éléments, la récession serait profonde en 2009 (- 4,4 %) et durerait jusqu'à la mi-2010 en raison de l'ampleur des ajustements à effectuer en termes de désendettement et de prix de l'immobilier.

Avec la reprise à la seconde moitié de 2010, la croissance devrait ressortir à 0,9% sur l'ensemble de l'année selon le FMI. L'inflation en 2010 devrait être au même niveau que celui de 2009, soit 1,8%.

Pays émergents d'Asie

La croissance des pays émergents d'Asie devrait atteindre 6,2% en 2009 et 7,3% en 2010. Cette croissance s'explique par l'amélioration des perspectives en Chine et en Inde, qui ont mis en place d'importantes mesures de relance macroéconomiques. Cependant, il est probable que cette accélération de la croissance s'essouffle si la reprise n'est pas au rendez-vous dans les pays avancés.

En Chine

L'activité économique en Chine devrait connaître un regain en 2010. La croissance chinoise devrait s'établir à 8,5% avant de remonter à 9% en 2010. Quant à l'inflation, elle devrait fléchir à -0,1% en 2009 et remonter à 0,6% en 2010.

En Inde

A l'instar de la Chine, l'économie indienne devrait une amélioration de l'activité. Ainsi, l'Inde devrait passer d'un taux de croissance de 5,4% en 2009 à un taux de 6,4% en 2010. L'inflation quant à elle descendrait légèrement à 8,4% en 2010 contre 8,7% en 2009.

Dans les pays de l'Amérique latine

Les projections de croissance pour l'Amérique latine ont été abaissées de 1,1 point pour 2009, du fait surtout que la production a souffert beaucoup plus du ralentissement du commerce mondial qu'on ne l'avait prévu dans un premier temps. Cependant, la région bénéficie de la hausse des prix des produits de base. Aussi, les prévisions de croissance ont-elles été révisées en hausse de 0,7 point pour 2010. Ainsi, la croissance latino-américaine devrait s'établir à 2,9% en 2010 contre -2,5% en 2009.

En Afrique subsaharienne

La croissance se conformerait à l'évolution de la situation économique mondiale. En effet, après avoir accusé un retard de 1,7% en 2009, la croissance de la zone devrait remonter à 3,8% en 2010. Sous l'effet du recul des cours des matières premières et de la timide reprise de l'activité économique, l'inflation mesurée par l'indice des prix va s'établir à 7,1% en 2010 perdant ainsi 3,4 points par rapport à 2009.

Au Nigeria

La croissance économique comme dans presque tous les pays du monde devrait reprendre en 2010 sous l'hypothèse d'une dynamique de l'activité mondiale au cours de la même période. Sur cette base, le taux de croissance en 2010 gagnerait un point de plus par rapport à celui de 2009 pour s'établir à 5,0%. L'inflation quant à elle, fléchirait légèrement à 8,8% en 2010 après avoir atteint un taux de 12% en 2009 et 11,6% en 2008.

Au sein de l'UEMOA

Les perspectives indiquent pour 2009 un taux de croissance de 3,4%, sous l'hypothèse de conditions climatiques favorables, de l'apaisement des tensions socio politiques grâce à la

poursuite de la mise en œuvre satisfaisante du processus de paix en Côte d'Ivoire, et de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures.

Dans la plupart des Etats membres, un taux de croissance plus élevé est attendu. Cependant, quelques incertitudes pèsent sur ces perspectives. Il s'agit notamment des difficultés de la filière coton dans la plupart des Etats membres, du niveau élevé des prix des produits alimentaires et de la crise financière internationale dont l'impact sur les Etats membres reste à cerner. La croissance de la zone devrait remonter légèrement à 3,8% en 2010 avec la reprise de l'activité mondiale selon le FMI.

Pour ce qui concerne l'inflation, il est attendu en 2009 et 2010 une évolution favorable, liée aux perspectives de bonnes récoltes céréalières, à la détente observée sur les cours du pétrole et des produits alimentaires. De ce fait, la norme communautaire pourrait être respectée par la plupart des Etats. Le FMI prévoit un taux d'inflation de 2,7% en 2010 contre 3,9% en 2009.

2. Perspectives pour les différents marchés

Le pétrole

Les tensions géopolitiques dans les pays pétroliers reviennent sur le devant de la scène. C'est le cas en Iran avec les élections contestées ou au Nigeria avec une intensification des tensions dans le delta du Niger.

Au delà de ces évolutions ponctuelles et erratiques, une chose semble, en tout état de cause, être intégrée par le marché : le pétrole sera orienté à la hausse à terme. Ainsi, une volatilité dans la zone 60 et 80 \$/b est envisageable.

Le coton

Selon l'Economist Intelligence Unit (EIU), les faibles prix observés au cours de la campagne 2008-2009 devraient stimuler un peu la consommation qui progresserait de 2,1% à 24,7 Mt en 2009-2010. Face à cette situation, la production mondiale de coton devrait aussi baisser en 2009-2010 à 23,4 Mt, soit une baisse de 2,5% par rapport à la campagne 2008-2009.

Cette baisse mondiale de production aurait pour effet de réduire les stocks à moins de 11,5 Mt d'ici juillet 2010. Les prix pourraient alors grimper de 65 cents en 2009/10 pour atteindre 80 cents fin 2010.

Le riz

Les prévisions actuelles concernant la production mondiale de riz paddy durant la campagne 2009/2010 en cours, prévoient une légère augmentation de 0,3 %, ce qui la porterait à 689 millions de tonnes (460 tonnes en équivalent riz usiné).

Bien que toujours sujette à de nombreuses incertitudes, en raison de la dépendance aux moussons, l'Asie devrait récolter 623 millions de tonnes de riz paddy en 2009/2010. En effet, l'Afghanistan, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, la République islamique d'Iran, le Myanmar, les Philippines et le Vietnam devraient tous augmenter leur production en 2009/2010, alors que l'Inde, l'Irak, le Japon, la République de Corée, le Pakistan, le Sri Lanka et la Thaïlande pourraient enregistrer une contraction de la production.

En Afrique, les perspectives sont globalement positives où 25,6 millions de tonnes de paddy (16,8 millions de tonnes en équivalent riz usiné) devraient être récoltées en 2009/2010, les résultats positifs de la campagne 2008/2009 seraient ainsi renouvelés.

En Amérique Latine et aux Caraïbes, la production de paddy devrait augmenter de 3%, et atteindre 27,4 millions de tonnes. La production devrait augmenter également dans l'Union Européenne (UE) et aux Etats-Unis.

Il est prévu que le commerce mondial de riz pour la campagne 2009/2010 rebondisse de 3 % pour atteindre 31,0 millions de tonnes, en raison de réserves plus importantes dans les nations exportatrices, et d'une demande d'importation renouvelée en provenance des pays qui font face à des pénuries et/ou à des prix élevés sur le marché national.

Les stocks de clôture à la fin de l'année commerciale en 2009 sont estimés à 119 millions de tonnes, soit une augmentation de 9,2% par rapport à 2008. Pour l'année 2010, ils devraient atteindre 124 millions de tonnes, soit un accroissement de 4,2%.

A la lumière des prévisions ci-dessus évoquées, à moins d'un tassement important de la production et d'un changement soudain des mesures gouvernementales, les cours mondiaux du riz devraient continuer à subir une pression à la baisse dans les mois qui viennent.

3. Perspectives économiques béninoises

La politique économique à mettre en œuvre en 2010 s'inscrit dans le cadre de la vision Bénin 2025 Alafia « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à

économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Cette vision est déclinée en Orientations Stratégiques de Développement (OSD) opérationnalisées à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté.

Tout en prenant appui sur la vision Bénin 2025 et les OSD, la nouvelle approche de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté⁶ devrait être conçue comme une déclinaison de l'Agenda 2025 pour un Bénin émergent. Cet agenda est construit autour de cinq piliers de développement que sont : i) le pilier central : transport, services logistiques et commerce ; ii) le pilier coton-textile ; iii) le pilier agroalimentaire ; iv) le pilier BTP et matériaux de construction incluant le bois ; v) le pilier culture, Tourisme et Artisanat.

Dans ce cadre, la politique économique pour 2010 s'inscrit dans la démarche logique définie par le Gouvernement pour construire le Bénin émergent.

En effet, au cours de l'année 2007 considérée comme une année de transition, le Gouvernement s'est employé à regagner la confiance des opérateurs privés, en particulier par l'apurement des arriérés intérieurs, et à renforcer le cadre macroéconomique (accélération de la croissance, assainissement des finances publiques, etc.).

Après l'année de transition, l'accent a été mis sur la création des conditions propices à l'essor économique du pays. Dans ce cadre, la première étape a consisté à engager les réformes structurelles. C'est à ce titre que l'année 2008 a été considérée comme l'année des réformes. Ainsi, de nombreuses réformes structurelles ont été identifiées et engagées, dont notamment la réforme des entreprises publiques.

A la suite de l'engagement des réformes structurelles, devrait être enclenchée la mise en place des fondations de l'émergence. Les fondations identifiées pour l'émergence sont au nombre de quatre. Il s'agit de : i) la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale ; ii) le renforcement des infrastructures de base ; iii) la réforme et la modernisation de l'Etat ; iv) l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, l'année 2009 a été consacrée à l'accélération de la dynamisation du secteur privé. Par le biais du Budget Général, l'Etat a mis en place un dispositif fiscal favorable à l'éclosion d'un environnement des affaires de classe internationale.

Pour 2010, le Gouvernement, tout en s'inscrivant dans le cadre cohérent défini par les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) entend : (i) créer un cadre propice au

⁶ Une nouvelle Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté est en cours d'élaboration pour la période 2010-2015 (période retenue suite à la tenue du forum national sur la SCRP3)

développement du secteur privé ; (ii) assainir les finances publiques et poursuivre les réformes structurelles ; (iii) renforcer les infrastructures de bases et (iv) promouvoir le développement à la base.

Sur la base de ces orientations de politique économique et de l'évolution probable de la conjoncture économique, les objectifs de la politique économique pour 2010 sont :

- a. un taux de croissance de 3,5% contre 2,7% en 2009 et 5,0% en 2008 ;
- b. un taux d'inflation compatible à la norme de l'UEMOA de 3% contre 7,9% en 2008 ;
- c. un déficit courant de la balance des paiements de l'ordre de 8,5% contre 9,2% en 2009 ;
- d. un solde budgétaire de base négatif représentant -2% du PIB contre -5,1% en 2009 et 0,4% en 2008.

L'objectif de croissance économique pour 2010 se fonde entre autres sur :

- i. l'atténuation de la crise économique mondiale ;
- ii. l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière coton à travers notamment la mise en œuvre des dispositions du nouveau cadre de gestion de la filière coton et l'assainissement de la gestion des intrants ;
- iii. le démarrage effectif des activités de l'agence d'aménagement des périmètres hydro agricoles et de l'agence de mécanisation de l'agriculture ;
- iv. la dynamisation du secteur des BTP par la poursuite de la politique des grands travaux (logements sociaux, routes et pistes rurales, infrastructures de lutte contre l'érosion côtière, etc.) ;
- v. l'amélioration de l'activité du secteur cimentier par le démarrage de l'activité de la nouvelle unité de production de ciment NOCIBE ;
- vi. la poursuite de la modernisation du Port de Cotonou, etc.

4. Principales réformes structurelles pour 2010

Les réformes structurelles amorcées par le Gouvernement se poursuivront en 2010 à travers la consolidation des actions enclenchées dans les secteurs stratégiques de l'économie pour améliorer l'environnement des affaires et attirer les investissements directs étrangers.

En effet, la poursuite des réformes programmées concernent notamment la filière coton et le renforcement du partenariat public-privé à travers les actions à mener dans les entreprises publiques.

La réforme globale de la filière coton s'articule autour de trois points :

- la définition du nouveau cadre de gestion de la filière coton et l'assainissement de la gestion des intrants ;
- la cession de l'outil industriel de la SONAPRA et la création de la Société pour le Développement du Coton (SODECO) ;

La réforme au niveau des entreprises publiques

Outre la cession de la Continental Banque Bénin et de l'outil industriel de la SONAPRA dont les travaux sont achevés, l'Etat a entrepris d'autres réformes qui se poursuivront en 2010. Ces réformes concernent principalement Bénin Télécom SA, la SBEE et le Port Autonome de Cotonou.

Ouverture du capital de Bénin Télécom SA

Le Gouvernement a décidé dans le cadre de la politique de libéralisation du secteur des télécommunications, de procéder à l'ouverture du capital de Bénin Télécom SA, opérateur historique, avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Projet de Compétitivité et de Croissance Intégrée (ProCCI). A cet effet, suite à un processus compétitif lancé, la Banque d'Affaires LINKSTONE CAPITAL a été retenue pour appuyer le Gouvernement du Bénin à bien mener l'ensemble des opérations de libéralisation. Le processus de la libéralisation sera poursuivi en 2010.

La réforme de la SBEE

Au niveau de la SBEE, la réforme vise une augmentation de l'offre, une gestion efficace du secteur et une meilleure articulation entre coût de production et prix de vente de l'électricité. Elle permettra ainsi de mettre en place un cadre institutionnel, réglementaire et organisationnel cohérent et fonctionnel, de garantir l'équilibre financier du secteur.

Il s'agira aussi d'améliorer l'efficacité du secteur et l'accès à l'énergie pour les consommateurs, d'opérer une scission de la SBEE, visant à mettre en place deux entités distinctes : une société publique de patrimoine, chargée de développer les infrastructures de production et de transport de

l'énergie électrique et une société d'économie mixte de distribution d'énergie électrique à gestion privée.

La réforme portuaire

Dans le cadre du renforcement des capacité du Port Autonome de Cotonou (PAC), le programme Millénium Challenge Account pour le Bénin a prévu la construction de deux (2) quais destinés à l'activité d'exploitation des conteneurs. Ces quais seront mis en concession et le concessionnaire devrait être recruté avant le démarrage de la construction.

A cet effet, le Gouvernement a fait recours à la Société Financière Internationale (SFI) dont la mission a démarré officiellement en janvier 2009 pour une durée de 12 mois. La SFI a été sollicitée notamment, pour la restructuration et la mise en concession des quais à construire et la revue stratégique des activités commerciales du Port Autonome de Cotonou. Cette revue stratégique permettra de fournir au Gouvernement des recommandations sur le niveau d'implication adéquat du secteur privé et les conditions d'un cadre de régulation plus approprié.

En août 2009, les travaux de l'appel d'offre restreint lancé par le Gouvernement ont permis de retenir le groupement international BOLLORE-SMTC attributaire du projet de mise en concession du terminal sud à conteneurs au Port Autonome de Cotonou.

Il est aussi prévu, la restructuration de l'ensemble des autres entreprises se trouvant dans le patrimoine de l'Etat comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Liste des entreprises à restructurer

Pôle de développement	Entreprises à restructurer
Transports, services logistiques et commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Société Béninoise de Manutention Portuaire (SOBEMAP) • Organisation Commune Bénin-Niger des Chemins de Fer (OCBN)
Agro-alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Brasserie d'Abomey
Tourisme, Culture et Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de la Plage • Motel d'Abomey • Hôtels TATA SOMBA
BTP, matériaux de construction et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Société des Ciments d'Onigbolo (SCO) • Office National du Bois (ONAB)

Source : DGAE/DPC, sept 2009

CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2010

1. Les grandes options du projet de Loi de Finances, gestion 2010

En dépit du ralentissement de l'activité économique constaté au premier semestre 2009 imputable aux effets combinés de la crise financière internationale et des mesures prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire en 2008 et dont les effets se poursuivent en 2009, les principales options du présent projet de budget restent conformes à l'objectif du Gouvernement de faire de l'économie béninoise, une économie à croissance forte et soutenue.

Cet objectif du Gouvernement reste en cohérence avec le cadre défini par les Orientations Stratégiques de Développement, tout en tenant au respect des critères de convergence de l'UEMOA.

Conformément aux orientations retenues, le projet de budget 2010 prévoit un déficit global (base ordonnancement) de 7,2% du PIB, un solde budgétaire de base déficitaire (2,0% du PIB), amenant ainsi le Bénin à ne pas respecter le principal critère budgétaire du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité auquel adhèrent les Etats membres de l'UEMOA.

En matière de recettes, les efforts déployés depuis plusieurs années pour renforcer l'Administration Fiscale seront poursuivis. Le niveau des dépenses totales prévu pour 2010 atteindra 28,6% du PIB contre 29,1% en 2009.

2. Les mesures économiques, fiscales et sociales du projet de Budget Général de l'Etat, gestion 2010

Les nouvelles mesures économiques contenues dans la Loi de Finances 2010 visent entre autres, à :

- promouvoir l'agriculture, le commerce, l'industrie, la micro finance et les communications ;
- développer les infrastructures de transport, d'hydraulique, d'assainissement, d'éducation, de santé, de même que les infrastructures agricoles et énergétiques ;
- favoriser le développement durable et équilibré de l'espace national.

Ainsi, en 2010, les nouvelles mesures économiques et sociales porteront globalement sur :

1. l'actualisation de l'ensemble des textes administratifs et économiques ;

2. l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière coton par la mise en œuvre des dispositions du nouveau cadre de gestion de la filière, l'assainissement de la gestion des intrants et l'amélioration de l'activité des usines d'égrenage de coton ;
3. la mise en œuvre de la stratégie de diversification agricole par le développement des filières riz, maïs, cultures maraîchères, palmier à huile, ananas, anacarde, crevettes et le renforcement des capacités des structures de recherche, de conseil et de formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
4. la réalisation de grands travaux et la mise en place d'un dispositif de formation et d'apprentissage aux métiers du BTP pour améliorer la qualité des ouvrages ;
5. l'intensification de la formation et du recrutement de médecins, d'agronomes et d'enseignants ;
6. le renforcement des capacités des structures de recherche scientifique, l'incitation à la création d'écoles supérieures spécialisées à vocation régionale et l'attribution de bourses d'études aux étudiants du supérieur pour des formations dans les plus grandes universités avec obligation de retour et de service au Bénin.
7. l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans les zones périurbaines, l'augmentation des voies d'accès aux localités rurales, la construction d'infrastructures sociocommunitaires ;
8. l'aménagement et l'équipement des sites touristiques ;
9. la mise en œuvre d'un mécanisme de sécurisation foncière en milieu rural et urbain ;
10. la poursuite de la modernisation du Port de Cotonou;

Quant aux nouvelles mesures fiscales et non fiscales de la Loi de Finances 2010, elles ont pour objectif de faciliter l'application des nombreux allègements fiscaux de la Loi de Finances, gestion 2009, en vue d'aider les opérateurs économiques à en bénéficier réellement. Pour la plupart, il s'agira de textes réglementaires qui apporteront aux dispositions fiscales précédentes, précision, clarté, simplicité et cohésion en matière de procédures et pratiques relatives au redressement fiscal, au remboursement des crédits de TVA, à l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), à la patente, à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU), etc.

D'autres mesures fiscales et non fiscales sont également envisagées pour créer un environnement économique favorable au développement des activités de réexportation, de transit et du commerce.

Les mesures économiques

Dans le domaine rural

Dans le domaine rural, la priorité sera accordée au programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire, au programme d'appui aux filières lait et viande, au programme spécial d'installation des jeunes dans l'agriculture, au programme de diversification agricole par la valorisation des vallées, au programme de promotion de la mécanisation Agricole au Bénin, à l'appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale au Bénin, au programme d'appui au développement des filières Agricoles

En outre, plusieurs projets bénéficieront du financement de l'Etat dont entre autres :

- Programme d'appui au développement du secteur agricole ;
- Aménagement hydro agricole de la vallée du fleuve Mono ;
- Aménagement hydro agricole de la vallée du fleuve Niger (500 hectares) et du Périmètre de Sota ;
- Projet d'aménagement des petits périmètres irrigués ;
- Programme de recherche Agricole de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin ;
- Renforcement des Capacités de Planification et de Suivi du secteur agricole (RCPS) ;
- Programme de conservation et de gestion des ressources naturelles ;
- Recensement National de l'Agriculture ;
- Installation de laboratoires de contrôle des normes pour l'exportation des produits halieutiques ;
- Appui au développement des filières halieutiques au Bénin ;
- Projet de diffusion du riz NERICA ;
- Programme de renforcement de la conformité des services vétérinaires du Bénin aux normes de qualité de l'OIE ;

- Programme d'appui à la sécurisation des revenus des exploitants agricoles.

Dans les domaines minier, industriel et commercial

Les investissements à réaliser dans les domaines minier, industriel et commercial, sont :

- la construction du champ de foires ;
- la recherche des ressources minérales du Bénin ;
- la sécurisation des installations en mer et lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures ;
- la recherche et la gestion de l'approvisionnement en sable hors plage.

Dans le domaine de la culture, de l'artisanat et du tourisme

Dans le domaine de la culture, de l'artisanat et du tourisme, les investissements à réaliser sont entre autres :

- l'aménagement d'une zone touristique le long de la route des pêches ;
- le projet de développement du secteur de l'artisanat au Bénin ;
- le Fonds de soutien à la culture et aux loisirs ;
- la restauration, réhabilitation et aménagement des grands Palais royaux ;
- la construction d'embarcadères et de débarcadères.

Dans le domaine du transport et des infrastructures

Dans le domaine du transport et des infrastructures, la priorité sera accordée aux projets prioritaires suivants :

- le projet de gestion urbaine décentralisée (PGUD Phase II) ;
- les études techniques et les travaux de réhabilitation de la route Parakou-Beroubouay,
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la RNIE7 : Frontière Burkina Kérékou Banikora Kandi Ségbana frontière Nigéria ;
- les travaux d'aménagement de la route Djougou Ouaké frontière Togo ;
- le programme de lutte contre l'érosion côtière ;

- la construction et l'équipement partiel de l'Aéroport de Tourou.

En marge de ces actions prioritaires, plusieurs réalisations sont envisagées dont :

- les travaux de resurfacement de la route Bohicon- Dassa –Savalou ;
- la réhabilitation de la route Pobè-Kétou ;
- l'aménagement bitumage de la route Come-Possotome et Bopa –Zoungbonou ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Djougou N'dali ;
- l'aménagement de la sortie Ouest Cotonou- Godomey- Calavi -Akassato ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Akpro-Missérité Adjohoun Bounou Kpedekpo ;
- les travaux d'aménagement et le bitumage de la route Kandi Banikoara ;
- les travaux d'aménagement de la route N'Dali Chikandou ;
- l'aménagement et le bitumage de la route Djrèbé Dja-Owodé ;
- la réhabilitation de 720 km de pistes communautaires dans les départements Zou-Collines, Plateau et Couffo ;
- le Projet Village du Millénaire ;
- la construction des collecteurs primaires dans les bassins AA et XX de Cotonou ;
- le programme de réhabilitation de la ville de Porto-Novo et la réalisation d'infrastructures relatives au cinquantenaire de l'indépendance ;
- la construction du siège de l'Assemblée Nationale.

Dans le domaine de la micro-finance, de l'emploi des jeunes et des femmes et de la promotion des PME/PMI

Dans le domaine de la micro-finance, de l'emploi des Jeunes et des Femmes et de la promotion des PME/PMI, l'essentiel des efforts portera sur l'appui au développement conduit par les Communautés (PNDCC) et le programme de relance du secteur privé. Le Gouvernement investira également dans :

- les Micro-crédits aux plus pauvres (MCP) ;
- le programme spécial de promotion des PME/PMI ;

- la promotion de l'emploi des jeunes ;
- le programme d'autonomisation socio-économique des jeunes et des femmes.

Les mesures sociales

Dans le domaine de la santé

Dans ce domaine, les efforts de financement de l'Etat seront concentrés sur le programme national de réhabilitation et de construction de centres hospitaliers, le projet d'appui au développement du système de santé, le programme national de lutte contre le paludisme, le programme national de construction d'équipement et de fonctionnalité des formations sanitaires, les secours et aides sociales, le programme élargi de vaccination et le programme national de lutte contre le SIDA.

En marge de ces actions prioritaires, l'Etat investira entre autres dans :

- le programme national de lutte contre la tuberculose ;
- le projet santé I BADEA ;
- le programme de sécurité transfusionnelle ;
- le projet de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
- le programme national de la médecine traditionnelle et de sa pharmacopée ;
- le programme d'appui aux activités de la santé de la reproduction ;
- le programme national de développement des ressources humaines du secteur santé ;
- le Fonds pour le développement de la santé ;
- la réalisation d'un Pôle d'Excellence Régional.

Dans le domaine de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, la priorité sera accordée aux programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement de salles de classe dans les écoles primaires publiques, au programme spécial « Un élève sous un toit, une classe, un maître pour l'enseignement primaire » (BID III) et à la construction et l'équipement des résidences universitaires.

Outres ces priorités, bien d'autres programmes bénéficieront du financement de l'Etat. Il s'agit du :

- projet de création de centres de documentation dans les unités pédagogiques ;
- programme d'appui à la mise en œuvre du plan décennal de développement du secteur de l'éducation ;
- projet de construction et d'équipement de salles de classes dans les écoles à discontinuité éducative.

L'Etat investira également entre autres dans :

- la construction et l'équipement des infrastructures administratives et sportives ;
- la construction et l'équipement des résidences de l'IMSP ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures administratives et pédagogiques des universités du Bénin ;
- l'équipement des laboratoires, des bibliothèques et des pools informatiques des universités du Bénin ;
- l'acquisition de bus et groupes électrogènes au profit des universités du Bénin et la création de nouveaux centres universitaires

Dans le domaine de la fonction publique et des réformes administratives et institutionnelles

Dans le domaine de la fonction publique et des réformes administratives et institutionnelles, l'essentiel des financements sera orienté vers sur la mise en place du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) et l'appui à la mise en œuvre de la réforme administrative.

L'Etat financera également :

- les études, la construction et l'équipement des locaux du MTFP
- la réforme institutionnelle, la veille stratégique, la coordination des réformes et la bonne gouvernance

Dans le domaine de la famille, de la jeunesse, des sports et loisirs

Dans ce domaine, les actions envisagées sont :

- la participation du Bénin à la coupe d'Afrique des Nations
- la construction et la réhabilitation des infrastructures sportives ;
- l'organisation des championnats nationaux et des jeux internationaux ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement de centre de promotion sociale ;
- la construction et l'équipement de l'école des sourds.

Dans le domaine de l'énergie et de l'eau

Dans domaine de l'énergie et de l'eau, un accent particulier sera mis sur le développement de l'accès à l'énergie moderne, le projet pluriannuel eau et assainissement, le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Cotonou et ses agglomérations, l'acquisition de turbines à gaz, le projet Facilité ACP-UE pour l'énergie, le programme d'action pour l'électrification des localités rurales du Bénin.

En marge de ces réalisations prioritaires, l'Etat investira également dans :

- l'alimentation en eau potable de villes secondaires ;
- le renforcement et l'extension du système d'AEP de la ville de Porto-Novo (Fête du 1er août 2010) ;
- l'appui au programme de développement des activités d'approvisionnement en eau potable d'assainissement en milieu rural ;
- le programme d'hydraulique pastorale et agricole (PHPA-BENIN) ;
- le projet d'hydraulique villageoise de l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- l'Initiative Eau ;
- le projet de fourniture de services d'énergie (PFSE).

Mesures relatives à l'environnement, à la décentralisation et à la sécurité

Dans les domaines de l'environnement et de la protection de la nature

Dans les domaines de l'Environnement et de la Protection de la Nature, les actions prioritaires portent sur le programme de conservation et de gestion des forêts communales, le programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR), le projet Bois de Feu et le projet d'Appui à l'Agglomération de Cotonou.

En marge de ces actions prioritaires, l'Etat investira également dans :

- le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) ;
- le Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière du Bénin (PGCBMCB) ;
- le Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT) ;
- le Programme National de développement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement Mondial du Bénin (PNDC-GEM) ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- le projet d'appui à la mise en œuvre du Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PAPNGDRN).

Dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la décentralisation

Dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la décentralisation les actions envisagées sont par ordre d'importance :

- la construction du Ministère de la Défense Nationale ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement de diverses infrastructures des Forces Armées Béninoises ;
- l'extension de l'Hôpital des armées.

Les mesures fiscales et non fiscales

Les nouvelles mesures fiscales et non fiscales sont de nature à augmenter les recettes de l'Etat tout en diminuant la pression fiscale à travers, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'intensification du recouvrement.

Nouvelles mesures de l'Administration des Impôts

Elles concernent aussi bien le Code Général des Impôts (CGI) que le Livre des Procédures Fiscales.

Proposition de modification de l'article 6, paragraphe 4 du Code Général des Impôts

Exposé des motifs

Le paragraphe 4 de l'article 6 du CGI dispose que le bénéfice net est établi sous déduction de toutes les charges. Des règles particulières de déduction de certaines charges ont été précisées. Cependant, les conditions générales de déduction des charges n'y sont pas prévues. Pourtant, le paragraphe 6 nouveau du CGI, indique que « les frais de recherches, redevances, rémunérations d'intermédiaires et honoraires sont déductibles lorsqu'ils remplissent les conditions générales de déductibilité ». L'absence de ces conditions générales dans le CGI pose également d'énormes difficultés dans la conduite des procédures de redressements.

La présente proposition a pour but de préciser dans le CGI, les conditions générales pour déduire une charge.

Rédaction proposée

Article 6, paragraphe 4 nouveau :

Le bénéfice net est établi sous déduction de toutes les charges. Pour être admises en déduction, ces charges doivent satisfaire aux conditions générales suivantes :

1. être exposées dans l'intérêt direct de l'exploitation ou se rattacher à la gestion normale de l'entreprise ;
2. correspondre à une charge effective et être appuyées de justifications suffisantes ;
3. se traduire par une diminution de l'actif net de l'entreprise ;

4. être comprises dans les charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées ;
5. concourir à la formation d'un produit non exonéré d'impôt.

Les charges déductibles comprennent :

Le reste sans changement.

Proposition de modification de l'article 47.3 du Code Général des Impôts

Expose des motifs

L'article 47.3 fixant les taux d'acompte sur impôt assis sur les bénéfices distingue selon que les entreprises sont immatriculées ou non, deux taux notamment : 1% et 5%. En faisant seulement mention de l'immatriculation sans préciser à quel identifiant. Cet article manque de clarté.

Il importe donc de lever toute équivoque en précisant qu'il s'agit de l'immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU).

Rédaction proposée

Article 47.3 nouveau

L'acompte sur impôt assis sur les bénéfices est de :

47.3.1- 1% de la valeur en douane majorée de l'ensemble des droits et taxes exigibles, à l'exception de la TVA, en ce qui concerne les importations de marchandises réalisées par les entreprises immatriculées à l'Identifiant Fiscal Unique ;

47.3.2- 1% du prix toutes taxes comprises, à l'exception de la TVA, en ce qui concerne les achats commerciaux en régime intérieur et les prestations de services réalisées par les entreprises immatriculées à l'Identifiant Fiscal Unique ;

47.3.3- 5% de la valeur en douane majorée de l'ensemble des droits et taxes exigibles, à l'exception de la TVA, en ce qui concerne les importations de marchandises réalisées par les entreprises non immatriculées à l'Identifiant Fiscal Unique ;

47.3.4- 5% du prix toutes taxes comprises, à l'exception de la TVA, en ce qui concerne les achats commerciaux en régime intérieur et les prestations de services réalisés par les entreprises non immatriculées à l'Identifiant Fiscal Unique.

Proposition de modification de l'article 47 quater II du Code Général des Impôts

Exposé des motifs

La Loi de Finances pour la gestion 2009 a modifié au niveau de l'article 25 du CGI, les taux de l'impôt sur les BIC qui sont de 25% et 30%.

L'article 47 quater II relatif à l'impôt sur les BIC dû par les prestataires étrangers n'as pas été modifié au même moment.

La présente proposition a pour objet de rendre conforme l'article 47 quater II à l'article 25 du CGI.

Rédaction proposée

V- Retenue à la source de l'impôt sur les bénéfices des prestataires non domiciliés au Bénin

Article 47 quater II

Le taux de la retenue est fixé à 25% pour les personnes physiques, et à 30% pour les personnes morales. Il s'applique aux sommes versées après un abattement de 60%.

Proposition de modification de l'article 246 nouveau

Exposé des motifs

Selon l'article 246 nouveau du Code Général des Impôts (CGI), les demandes de remboursement de crédit de TVA qui sont reconnues fondées après instruction par le service des impôts, donnent lieu à l'établissement d'un certificat de détaxe approuvé par le Ministre chargé des finances. Celui-ci peut déléguer son pouvoir au Directeur Général des Impôts et des Domaines.

Il ressort donc de cette disposition que lorsque l'instruction des demandes de remboursement de la TVA n'est pas terminée, le contribuable ne peut obtenir paiement. Or, selon les dispositions de l'article susvisé, le délai d'instruction des demandes de remboursements de la TVA est fixé à deux mois à compter de leur date de réception.

Mais, l'expérience a montré que le délai observé souvent pour aboutir à la délivrance du certificat de détaxe dépasse plus de deux mois, compte tenu des contraintes administratives. Aussi, une étude sur les dossiers de remboursement de la TVA introduits par les contribuables, a-t-elle

révélé qu'environ dix pour cent (10%) des TVA déductibles sont rejetées. Si pour les raisons ci-dessus évoquées, notamment cette faible proportion de dossiers de remboursement de la TVA pouvant faire l'objet de rejet, le contribuable doit attendre deux mois au moins avant d'obtenir le remboursement des TVA qu'il a payées en amont, celui-ci se trouverait alors lésé au niveau de sa trésorerie.

Pour ces motifs, et pour garantir la neutralité totale de la TVA béninoise, critère d'une bonne gestion de cet impôt, il importe de procéder au remboursement de crédit de TVA à concurrence de 75%, dès réception des demandes de remboursement.

Rédaction Proposée

Alinéa 1er à alinéa 4 : sans changement

Alinéa 5 :

Toutefois, à compter du 1er janvier 2010, les remboursements de la TVA s'effectueront dans les quinze jours suivant la réception des demandes y relatives, à concurrence de 75%. A la fin de leur instruction, les soldes validés pourront être remboursés aux entreprises bénéficiaires. En cas de surplus de remboursement, la TVA remboursée à tort est mise au rôle avec exigibilité immédiate. La liste des entreprises pouvant bénéficier de cette facilité est établie par la Direction Générale des Impôts et des Domaines au début de chaque année, en fonction de leur situation fiscale.

Propositions de modification des dispositions des articles 996 et 1038 du CGI

Exposé des motifs

En procédant à la modification des dispositions des articles 1084-6 et 1084-14 en 2009 par l'insertion d'une sanction à l'encontre des contribuables qui ne respectent pas leurs obligations de paiement des droits dus dans les délais légaux, il a été omis d'étendre la même sanction aux redevables de la patente et de la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties.

C'est donc pour remédier à cette lacune que les propositions de modification des articles 996 et 1038 ont été faites.

Les dispositions de l'article 996 du Code Général des Impôts (CGI), prévoient le recouvrement de la contribution foncière des propriétés bâties et de la contribution foncière des propriétés non bâties par versements d'acomptes à raison de :

- 35% du montant de la cote due l'année précédente à fin janvier ;
- 35% du même montant à fin mars ;
- le solde, exigible à fin mai.

En fixant les délais pour le versement des différents acomptes, les dispositions du CGI citées ci-dessus n'ont prévu aucune sanction à l'encontre des contribuables qui ne les auraient pas respectés.

Cette absence de sanction conduit les contribuables à négliger le paiement desdits acomptes et il convient d'y remédier en modifiant les dispositions du CGI comme suit :

Rédaction proposée

Article 996 nouveau

Sauf dispositions contraires, les contributions foncières des propriétés bâties ou non bâties sont recouvrées dans les conditions générales prévues à l'article 1113 du Code Général des Impôts. Toutefois, elles donnent lieu à des versements d'acomptes dans les conditions suivantes :

- 35% du montant total de la cote due l'année précédente à fin janvier ;
- 35% à fin mars et le solde à fin mai.

Le montant de chaque acompte est provisoirement déterminé d'après le montant des impôts dus l'année précédente.

Le retard dans le paiement des acomptes prévus à l'alinéa 1^{er} ci-dessus donne lieu à l'application d'une majoration de 10% du montant des sommes dont le versement est différé.

Tout impôt inférieur ou égal à 5 000 francs est exigible en un seul versement le 30 janvier de l'année.

Le produit de la contribution foncière des propriétés bâties et de la contribution foncière des propriétés non bâties est perçu au profit du budget de la commune sur le territoire de laquelle ces contributions sont assises.

Les taux en sont fixés chaque année par les conseils municipaux ou communaux et ne peuvent excéder les limites ci-après :

- 15% à 30% pour la contribution foncière des propriétés bâties
- 4% à 6% pour la contribution foncière des propriétés non bâties.

Le reste sans changement

Article 1038

Nonobstant les dispositions des articles 1029 nouveau et 1036 ci-avant, la contribution des patentes et des licences doit être acquittée dans les conditions suivantes :

a) importateurs, revendeurs de tissus et divers :

L'intégralité des droits dus avant le 15 mai de chaque année ;

b) contribuables relevant des tableaux A, B et E du présent article :

50 % à fin janvier ;

50 % à fin avril.

Le retard dans le paiement des acomptes prévus à l'alinéa 1^{er} ci-dessus donne lieu à l'application d'une majoration de 10% du montant des sommes dont le versement est différé.

Les droits de patente et licence déterminés en application des articles 997 à 1037 et des annexes ci-après forment des droits de base.

Pour calculer le montant réel de la contribution, il est appliqué à ces droits de base des coefficients qui sont fixés chaque année, par commune, par les conseils municipaux ou communaux, dans des limites prévues par les Lois de Finances.

Les coefficients s'appliquant aux droits proportionnels peuvent être plus élevés que ceux s'appliquant aux droits fixes.

Le produit des contributions des patentes et licences est perçu au profit du budget de la commune sur le territoire de laquelle ces contributions sont assises.

Le reste sans changement

Proposition de modification de l'article 1038, annexe I, du Code Général des Impôts

Exposé des motifs

Le point 1 de l'annexe I de l'article 1038 du CGI dispose « ne sont pas assujettis à la patente, l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics pour la distribution de l'eau et les services d'utilité générale ».

Certaines entreprises utilisent cette disposition pour exiger l'exonération de la patente sur leurs installations. Or, en fiscalité, les exonérations sont généralement liées à la non-poursuite d'activités à but lucratif. Il ressort de ce qui précède, que les entreprises qui exercent une activité lucrative sont passibles de la patente.

C'est pourquoi, il est souhaitable que le texte soit réécrit pour sortir clairement les sociétés commerciales de son champ d'application.

Rédaction proposée

Article 1038, annexe I, point 1

Ne sont pas assujettis à la patente, l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics qui ne poursuivent pas un but lucratif pour la distribution de l'eau et les services d'utilité générale.

Proposition de modification des articles 251, 255, 256, 1018 et 1084-16 du Code Général des Impôts

Expose des motifs

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le numéro d'identification des entreprises est l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) en remplacement du numéro INSAE. Or, il subsiste encore au Code Général des Impôts, des références au numéro INSAE. Cette situation peut compromettre la mise en œuvre de l'IFU, qui ne peut se substituer en l'état actuel aux dispositions relatives à l'INSAE figurant au Code Général des Impôts. Pour y remédier, il s'avère nécessaire de modifier tant les articles du livre des procédures fiscales que ceux du Code Général des Impôts relatifs au numéro INSAE en vue de les "uniformiser" avec le décret 2006-201 du 08 mai 2006 portant création d'un numéro d'Identifiant Fiscal Unique et de répertoire des personnes, institution et associations. Eu égard à ce qui précède, les articles 251, 255, 256, 1018 et 1084-16 du Code Général des Impôts sont modifiés comme suit :

Rédaction Proposée

Article 251

Tout assujetti, même occasionnel à la taxe sur la valeur ajoutée, doit souscrire une déclaration d'existence dans les vingt jours qui suivent celui du commencement de ses opérations ou l'ouverture de son établissement.

Cette déclaration est adressée au service des Impôts et doit indiquer :

- le nom ou la raison sociale ;
- le numéro d'Identification Fiscal Unique (IFU) ;
- le numéro du registre de commerce ;
- l'adresse exacte du siège de l'entreprise et, le cas échéant, celles de ses divers magasins, entrepôts et succursales ;
- le numéro de la boîte postale ;
- les noms et adresses du dirigeant ;
- les noms et adresses des comptables ou experts-comptables non salariés de l'entreprise et dont elle utilise les services ;
- le chiffre d'affaires prévisionnel.

Toute modification portant sur une ou plusieurs des indications ci-dessus devra être déclarée au service des Impôts dans les vingt jours qui suivent la date dudit changement.

Les cessions ou cessations d'activité, qu'elles soient totales ou partielles, font également l'objet d'une déclaration, dans les mêmes délais que pour le commencement des opérations.

Article 255

Pour les importations, le redevable est tenu de faire apparaître distinctement sur la déclaration de mise à la consommation, la valeur en douane de la marchandise ou du produit et le numéro d'identification Fiscal Unique (IFU).

La liquidation et le paiement de la taxe, la constatation des infractions, le traitement du contentieux sont soumis aux mêmes règles de procédure qu'en matière de droits de douane.

Article 256

Toute opération réalisée par un redevable doit faire l'objet d'une facture ou d'un document en tenant lieu : marché, décompte de travaux, feuilles d'honoraires, etc.

Les factures ou documents en tenant lieu doivent obligatoirement faire apparaître :

- le numéro d'Identification Fiscal Unique (IFU) ;
- la date de la facturation ;
- les noms ou raison sociale, adresse et numéro d'immatriculation au registre du commerce du fournisseur ;
- le nom ou la raison sociale du client ;
- la nature et l'objet de la transaction ;
- le prix hors taxe sur la valeur ajoutée ;
- le taux et le montant de la taxe due ;
- le cas échéant la mention "exonéré" ;
- le montant total dû par le client.

Article 1018

1. Les entreprises exerçant une activité assujettie à la patente sont tenues de souscrire une déclaration d'existence en triple exemplaire, auprès des services fiscaux, dans les vingt jours suivant le début de leur activité.
2. Un numéro d'Identification Fiscal Unique (IFU) est attribué par le Service des Impôts à chaque opérateur économique, associé, entreprise individuelle ou société, à partir des indications portées sur la déclaration d'existence.

Cet identifiant (IFU) doit être mentionné dans toutes les formalités administratives et notamment lors des déclarations fiscales ou douanières.

Il doit également être inscrit sur les factures et dans toute correspondance commerciale ou professionnelle.

3. Les modifications importantes intervenant dans le fonctionnement de l'entreprise doivent également faire l'objet d'une déclaration de mise à jour en triple exemplaire auprès des services fiscaux dans un délai de vingt jours.

Un exemplaire de cette déclaration ainsi que les modifications successives sont adressées à l'INSAE.

Sont notamment considérés comme des modifications importantes :

- le changement de statut juridique ;
- le changement d'adresse ;
- le changement d'activité ;
- la suspension d'activité ;
- la cessation d'activité.

Article 1084-16

Sont placés hors du champ d'application de la taxe professionnelle unique, les contribuables visés aux articles 31 et 32 du Code Général des Impôts. Un arrêté du Ministre chargé des finances peut cependant modifier le régime actuel d'imposition en retenant des principes comparables à ceux de la taxe professionnelle unique.

Les dispositions des articles 1018 et suivants relatives aux modalités d'identification des entreprises sont applicables aux redevables de la taxe professionnelle unique.

La taxe professionnelle unique s'applique sur le territoire des collectivités territoriales disposant d'un registre foncier urbain. La liste en est arrêtée par le Ministre chargé des finances.

Proposition de modification des articles 1084-14 nouveau et 1016 du Code Général des Impôts

Exposé des motifs

L'article 1084-14 nouveau prévoit le paiement de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur la base de versement d'acomptes provisionnels et stipule dans son deuxième alinéa que les entreprises en création doivent payer la TPU en totalité. Or, l'article 1084-10 exonère les entreprises nouvelles de cette taxe. La suppression de cet alinéa s'impose.

Au niveau de l'article 1016, il est également prévu en son point 2, l'imposition par voie de rôle supplémentaire des personnes qui entreprennent en cours d'année des professions assujetties à la patente. Les articles 1016 et 1084-14 sont reformulés comme suit :

Article 1016

Sont imposables par voie de rôle supplémentaire :

1. les individus omis aux rôles primitifs qui exerçaient avant le 1er janvier de l'année de l'émission de ces rôles une profession, un commerce ou une industrie assujettie à la patente ou qui, antérieurement à la même époque, avaient apporté dans leur profession, commerce ou industrie, des changements donnant lieu à des

augmentations de droits. Toutefois, les droits ne sont dus qu'à partir du 1er janvier de l'année pour laquelle le rôle primitif a été émis.

2. Ceux qui exercent les professions prévues au Tableau C et à la deuxième partie du tableau D doivent la patente pour l'année entière sans fractionnement quelle que soit l'époque à laquelle le patenté entreprend ou cesse son commerce.
3. les patentés qui entreprennent dans le cours de l'année une profession comportant un droit fixe plus élevé que celui afférent à la profession qu'ils exerçaient précédemment.

Il est également dû un supplément de droit proportionnel par ceux qui viennent à occuper en cours d'année des locaux d'une valeur locative supérieure à celle des locaux pour lesquels ils ont été primitivement imposés et par ceux qui entreprennent une profession passible d'un droit proportionnel plus élevé. Les suppléments sont dus à compter du premier jour du trimestre dans lequel les changements prévus par les deux derniers paragraphes ont été opérés.

Les rôles supplémentaires sont ouverts dans chaque commune au début de chaque trimestre et les contribuables y sont inscrits au fur et à mesure des déclarations ou des découvertes. Ces rôles sont arrêtés à la fin de chaque trimestre et mis en recouvrement conformément aux règlements en vigueur.

Article 1084-14 nouveau

Le recouvrement de la TPU s'opère par versements d'acompte à raison de :

- - 50% de la cote due l'année précédente à fin janvier ;
- - 50% du même montant à fin avril.

Tout retard dans le paiement des acomptes prévus à l'alinéa 1^{er} ci-dessus donne lieu à l'application d'une majoration de 10 % du montant des sommes dont le versement est différé.

Propositions de modification des articles L.81 et L.86 du Livre des Procédures Fiscales

Exposé des motifs

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le numéro d'identification des entreprises est l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) en remplacement du numéro INSAE. Or, il subsiste encore au Code Général des Impôts, des références au numéro INSAE. Cette situation peut compromettre la mise en œuvre de l'IFU, qui ne peut se substituer en l'état actuel aux dispositions relatives à l'INSAE figurant au Code Général des Impôts. Pour y remédier, il s'avère nécessaire de modifier tant les articles du Livre des Procédures Fiscales que ceux du Code Général des Impôts relatifs au numéro INSAE en vue

de les "uniformiser" avec le décret 2006-201 du 08 mai 2006 portant création d'un numéro d'Identifiant Fiscal Unique et de répertoire des personnes, institution et associations. Eu égard à ce qui précède, les articles L.81 et L.86 du Livre des Procédures Fiscales sont modifiés comme suit :

Article L.81

Les fabricants, importateurs, grossistes et toute entreprise effectuant des opérations de gros et demi-gros doivent adresser à la Direction Générale des Impôts et des Domaines avant le 1^{er} avril de chaque année, la liste de leurs clients, comportant pour chacun d'eux :

- l'indication de l'identité et de l'adresse précise ainsi que le numéro de la boîte postale ;
- le numéro d'Identification Fiscal Unique (IFU) ainsi que le numéro d'inscription au registre du commerce, suivi du nom de la localité où est réalisée l'inscription ou le cas échéant la mention néant ;
- le montant total des achats effectués au cours de l'année précédente ;
- le montant total de la retenue à la source prélevée par le commerçant grossiste et reversée mensuellement à l'Administration dans les conditions définies à l'article 15 nouveau alinéa 3-b du Code Général des Impôts.

Article L.86

1. Les chefs d'entreprise ainsi que les contribuables relevant de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales qui, à l'occasion de l'exercice de leur profession, versent à des tiers ne faisant pas partie de leur personnel salarié, des commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations, honoraires occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations, doivent déclarer ces sommes lorsqu'elles dépassent 1000 francs par an pour un même bénéficiaire.

A cet effet, ils sont tenus de remettre avant le 1^{er} mai de chaque année à l'inspecteur des Impôts en même temps que leur déclaration des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des impôts sur les bénéfices non commerciaux (BNC), un état mentionnant pour chaque bénéficiaire des versements effectués au cours de l'année précédente :

- le nom et l'adresse précise ;
- le numéro IFU du bénéficiaire ;

- le montant TTC versé.

2. Les entreprises, sociétés ou associations qui procèdent à l'encaissement ou au versement de droits d'auteur ou inventeur sont tenues de déclarer dans les conditions prévues ci-dessus au présent article, le montant des sommes dépassant 1000 francs par an qu'elles versent à leurs membres ou à leurs mandants.

Nouvelles mesures de l'Administration des Douanes

Elles sont relatives au Code des Douanes et aux divers textes réglementaires qui régissent l'activité douanière

Proposition de réduction du taux de la Taxe Spéciale de Réexportation (TSR) à 4%

Exposé des motifs

La Loi de Finances pour la gestion 2000 avait fixé le taux de la Taxe Spéciale de Réexportation (TSR) à 8%. Le détournement de trafic des marchandises à destination du Nigeria constaté depuis quelques années s'est accentué particulièrement au cours de 2008 et 2009 à cause de la suspension de la perception de la Taxe de Voirie (TV) sur les marchandises déclarées en transit sur les pays de l'Hinterland.

Les conséquences néfastes de ce détournement de trafic sont aggravées par celles de la crise économique et financière internationale. Pour inverser cette tendance en vue d'une reprise du trafic à destination du Nigéria, il a été envisagé de baisser par arrêté le taux de la Taxe Spéciale de Réexportation (TSR) à 4%.

La présente mesure intervient pour respecter le principe juridique du parallélisme des formes.

Rédaction proposée

Article 8

Le taux de la Taxe Spéciale de Réexportation (TSR) ré instituée par l'article 8 de la Loi de Finances, gestion 2000 est désormais fixé à 4% ad valorem.

Proposition de prorogation du délai pour la constitution en dépôt des marchandises et des véhicules d'occasion

Exposé des motifs

Dans le cadre de la politique du Gouvernement visant à améliorer les conditions d'exercice des activités commerciales et le climat des affaires au Bénin d'une part, et des différentes actions menées pour juguler les effets néfastes de la crise économique et financière internationale

d'autre part, le délai pour la constitution en dépôt des marchandises et des véhicules d'occasion a été prorogé à un (01) an avec comme délai de franchise trente (30) jours.

L'insertion de cette mesure dans la Loi de Finances pour la gestion 2010 a également pour but de respecter le principe juridique du parallélisme des formes.

Les dispositions de l'article 198 alinéa 1^{er} du Code des Douanes sont modifiées comme suit :

Article 198 Alinéa 1 nouveau

Les marchandises qui n'ont pas été enlevées dans le délai de douze (12) mois à dater de leur inscription au registre de dépôt, donc après l'expiration du délai de trente (30) jours de franchise sont vendues aux enchères publiques.

Nouvelles mesures de l'Administration du Trésor

Proposition de suppression de la perception de l'écotaxe sur le soufre en transit

Exposé des motifs

L'écotaxe sur le soufre en transit a été instituée par l'article 9 de la loi n° 2008-09 du 02 janvier 2009 portant Loi de Finances pour la gestion 2009.

Toutefois, en vue de sauvegarder les bonnes relations entre le Bénin et le Niger, le Ministre de l'Economie et des Finances avait, sur instruction du Chef de l'Etat, fait suspendre au cordon douanier la perception de l'écotaxe sur le soufre en transit.

Pour respecter le principe juridique du parallélisme des formes, il conviendrait que la suspension de l'écotaxe sur le soufre soit entérinée par la Loi de Finances, gestion 2010.

Proposition de rédaction

Article X

Pour compter du 1^{er} janvier 2010, la perception de l'écotaxe sur le soufre en transit vers le Niger est supprimée.

3. Les grandes masses du Budget 2010

La politique budgétaire pour l'année 2010 s'inscrit dans la Vision du Gouvernement de mobiliser les ressources et d'engager des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des objectifs de croissance soutenue de l'économie nationale.

Les effets combinés de la crise financière internationale et des mesures prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire en 2008 ont conduit à une baisse des recettes des Administrations Financières pour 2009.

Pour 2010, dans la perspective d'une reprise de l'activité économique, les prévisions de recettes ont été établies à 707,55 milliards FCFA, soit un accroissement de 3,1% par rapport aux prévisions de 2009.

Ces prévisions de recettes s'établissent par Administration Financière comme suit :

- les Douanes : 347,3 milliards FCFA contre 334 milliards FCFA en 2009 ; soit une hausse de 4% ;
- les Impôts : 301,1 milliards FCFA contre 281 milliards FCFA en 2009 ; soit une hausse de 7,2% ;
- le Trésor : 36,0 milliards FCFA contre 48 milliards FCFA en 2009 ; soit une baisse de 25%.

Tableau 9: Prévisions des recettes (en milliards FCFA)

	Estimations 2008	Prévisions 2009	Prévisions 2010	Variations 2009/2008 (%)	Variations 2010/2009 (%)
Budget National	535,76	663	684,40	23,7	3,2
DGDDI	283,76	334	347,30	17,7	4,0
DGID	235	281	301,10	19,6	7,2
DGTCP	17	48	36,00	182,4	-25,0
Autres recettes	24,29	23,49	23,15	-3,3	-1,4
FNRB	15,97	16,19	17,06	1,4	5,4
CAA	6	4	2,50	-33,3	-37,5
FR	2,32	3,31	3,59	42,7	8,5
BIAC	-	-			
BUDGET GENERAL	560,04	686,49	707,55	22,6	3,1

Source: DGE -DGB / MEF, octobre 2009

S'agissant des autres recettes, les prévisions de recettes pour 2010 s'établissent à 23,15 milliards FCFA en baisse de 1,4% par rapport à 2009. Cette baisse serait imputable à une diminution attendue des recettes de la Caisse Autonome d'Amortissement de 37,5% par rapport à 2009. Les recettes prévisionnelles du Fonds National des Retraites du Bénin et

celles du Fonds Routier connaîtront quant à elles des hausses respectives de 5,4% et 8,5% par rapport à 2009.

En plus de ces recettes des régies financières, il est attendu des ressources exceptionnelles de trésorerie et des ressources extérieures composées de dons, de prêts, d'aides budgétaires et d'allègements de dette.

Pour l'exercice 2010, les prévisions de dépenses s'établissent à 1112,07 milliards FCFA, en hausse de 3,3% par rapport à l'exercice 2009. Cette hausse des dépenses totales serait imputable aussi bien à l'accroissement des dépenses courantes, des dépenses des autres budgets que des dettes publiques.

En effet, les dépenses courantes connaîtront une hausse de 9,1% par rapport à l'exercice 2009 en lien avec un accroissement attendu des dépenses de personnel, de fonctionnement et celles de transfert.

Les dépenses en capital, quant à elles seront en baisse de 20,2% par rapport à l'exercice 2009. Cette baisse sera perceptible aussi bien pour les dépenses sur ressources intérieures que sur ressources extérieures.

La baisse des dépenses en capital n'est que la conséquence de la crise financière internationale et de la volonté du Gouvernement d'assainir les finances publiques à travers le toilettage du portefeuille du PIP.

Tableau 10: Prévisions des dépenses budgétaires pour 2010 (en milliards FCFA)

	Estimations 2008	Prévisions 2009	Prévisions 2010	Variations 2009/2008	Variation 2010/2009
DEPENSES COURANTES	426,83	484,75	528,95	13,6	9,1
Dépenses de personnel	173,87	235,43	255,58	35,4	8,6
Dépenses de fonctionnement	107,15	108,51	125,05	1,3	15,2
Dépenses de transfert	145,81	140,81	148,32	-3,4	5,3
DETTE PUBLIQUE	36,14	55,74	144,17	54,2	158,7
DEPENSES EN CAPITAL	371,91	491,75	392,32	32,2	-20,2
Ressources intérieures	182,51	272,84	202,48	49,5	-25,8
Ressources extérieures	189,40	218,91	189,84	15,6	-13,3
AUTRES BUDGETS	41,02	44,55	46,63	8,6	4,7
FNRB	30,83	34,13	35,83	10,7	5,0

CAA	1,39	1,62	1,80	16,5	11,1
Fonds Routier	8,80	8,80	9,00	0,0	2,3
BUDGET GENERAL	875,90	1076,79	1112,07	22,9	3,3

Source: DGE -DGB / MEF, octobre 2009

Pour ce qui est des dépenses des Autres Budgets, il apparaît une hausse de 4,7% dans les prévisions par rapport à 2009.

La rubrique dette publique connaîtrait un accroissement de 158,7% par rapport à 2009.

4. L'équilibre général de la Loi de Finances 2010

Les ressources de la loi de Finances pour la gestion 2010, les plafonds des charges et l'équilibre qui en résulte sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : Equilibre général de la loi de finances, gestion 2010 (en millions FCFA)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDES	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
A. OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF	717203	729535	1108780	1135345	-391577	-405810
I. BUDGET GENERAL DE L'ETAT	686494	707548	1076786	1112073	-390292	-404525
1. Budget des institutions et ministères	663000	684400	1012832	1046043	-349832	-361643
a. Recettes des régies	663000	684400			663000	684400
b. BIAC	0	0			0	0
c. Dépenses ordinaires hors arriérés			521085	653719	-521085	-653719
d. Dépenses en capital			491747	392324	-491747	-392324
2. Budget annexe	16188	17063	34133	35830	-17945	-18767
Fonds national des retraites du Bénin	16188	17063	34133	35830	-17945	-18767
3. Autres budgets	7306	6085	10421	10800	-3115	-4715
a. Caisse autonome d'amortissement	4000	2500	1620	1800	2380	700
b. Fonds routier	3306	3585	8801	9000	-5495	-5415
4. Variation nette des arriérés			19400	19400	-19400	-19400
II. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE	30709	21987	31994	23272	-1285	-1285
- Compte SYDONIA			1285	1285	-1285	-1285
- Compte maintien de la paix	12000	12000	12000	12000	0	0
- Compte Education (appui ciblé)	18709	9987	18709	9987	0	0
B. OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE	105045	139759	129865	132062	-24820	7697
I. COMPTES DE PRÊT	163	37885	31865	34062	-31702	3823
II. COMPTES D'AVANCE	104882	101874	98000	98000	6882	3874
SOUS TOTAL	822248	869294	1238645	1267407		

C. BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES					-416397	-398113
D. RESSOURCES INTERIEURES	92227	149772				
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES DE TRESORERIE	75802	129772				
CONCOURS FINANCIERS EXCEPTIONNELS	0	20000				
BANQUE CENTRALE						
CESSIONS D'ACTIF	16425	0				
E. RESSOURCES EXTERIEURES (FINANCEMENT)	324170	248341	0	0		
I. DONS PROJETS	116317	84246				
II. PRETS PROJETS	102592	105595				
III. ALLEGEMENTS DE LA DETTE	22900	23500				
IV. AIDES BUDGETAIRES	82361	35000				
TOTAL GENERAL	1238645	1267407	1238645	1267407		

Par rapport aux ressources intérieures, la Loi de finances dégage un déficit de 398,1 milliards de FCFA.

Il se dégage un besoin de financement qui sera couvert de la manière suivante :

- Ressources exceptionnelles de trésorerie.....129,772 milliards FCFA ;
- Dons projets.....84,246 milliards FCFA ;
- Prêts projets105,595 milliards FCFA ;
- Allègement de la dette..... 23,500 milliards FCFA ;
- Aides budgétaires.....35 milliards FCFA.

CONCLUSION

L'année 2009 a été consacrée à l'accélération de la dynamisation du secteur privé. Par le biais de son budget général, l'Etat a mis en place un dispositif fiscal favorable à l'éclosion d'un environnement des affaires de classe internationale.

L'activité économique nationale s'est déroulée dans un contexte international particulièrement difficile caractérisé par la crise financière et économique internationale. Cette situation est aggravée par la baisse de la production cotonnière pour la deuxième année consécutive et les répercussions des mesures prises par le Gouvernement nigérian en 2008 pour faire face à la crise alimentaire et dont les effets se font ressentir en 2009. Ainsi, le taux de croissance ressortirait à 2,7% contre 5,0% en 2008. Ce taux de croissance économique est le plus faible depuis 1994.

Pour l'année 2010, le Gouvernement, tout en s'inscrivant dans le cadre cohérent défini par les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) entend : (i) créer un cadre propice au développement du secteur privé ; (ii) assainir les finances publiques et poursuivre les réformes structurelles ; (iii) renforcer les infrastructures de bases et (iv) promouvoir le développement à la base.

Sur la base de ces orientations, l'objectif de croissance pour 2010 est de 3,5% imputable essentiellement : (i) aux effets attendus de la poursuite des réformes structurelles engagées en 2007 et en 2008 ; (ii) à une amélioration de la production agricole ; (iii) à une amélioration de la production des services (port, énergie, télécommunications ...) ; (iv) à une diversification des exportations (coton, anacarde, riz, ananas, karité, produits de pêche) ; (v) à la promotion et à la dynamisation du secteur privé.

Ces perspectives économiques se réaliseraient dans un environnement caractérisé par une détente sur les prix.

Cependant, des incertitudes planent sur la fin de la crise financière internationale et sur l'évolution des cours des matières premières. Ces incertitudes pourraient affecter négativement les perspectives annoncées.